

Menthonnex-en-Bornes Bulletin d'information 2019





Menthonnex au Temps Présent www.menthonnex-en-bornes.fr





GARAGE DES BORNES Sébastien CHAMOT Agent Renault Dacia



575 RTE DE LA ROCHE/FORON 74350 MENTHONNEX EN BORNES

> Tél.: 0450681153 0664378389

garagedesbornes@orange.fr



Ouvert du mercredi au dimanche de 16h30 à 18h30 🚺

www.lafermedebornette.fr

Chemin de la Côte | MENTHONNEX-EN-BORNES | 04 50 77 34 61







Ch. de la Côte - Menthonnex-en-Bornes

benoitpneus@hotmail.com

06 66 92 38 20

Pneus & Entretien véhicule

Quad

Agricole

Voiture

Utilitaire

Uniquement sur RDV - Disponible 7J/7 - Soirs et week-ends





Bornes Informatique

Mickaël Bafcop

07 81 47 87 00 mbafcop@bornesinfo.com

10 clos Bellevue - 74350 Menthonnex-en-Bornes

Dépannage - Conseil - Formation - Vente - Site web



Tál. 04 58 32 07 71 Port 06 63 30 14 60

Faites entretenir votre propriété par des professionnels et bénéficiez d'une REDUCTION D'IMPÔT

Ramassage at avacuation dee déchets



Charpente Bardage Terrasse Velux

Alexis Jeanningros Menuisier Charpentier 06,42,03,35,91 jeanningros@gmail.com



en auto-construction

Aménagements intérieurs

Réalisons vos projets neuf et rénovation









Menthonnex en Bornes



SARL JACQUEMOUD

286 Route des Petits Pierres 74350 Menthonnex en Bornes Tel.: 04 50 68 19 74

Mail: elec-jacquemoud@orange.fr



LE MOT DU MAIRE



Cher(e)s Menthnalis,

En complément de nos sites d'informations internet et Facebook, j'ai le plaisir de vous inviter à parcourir notre revue annuelle « MENTHONNEX AU TEMPS PRESENT'».

A cet effet, je tiens à remercier chaleureusement l'équipe de rédaction et nos annonceurs qui nous permettent de publier gracieusement ce bulletin.

Comme vous le savez, ces deux dernières années ont été marquées par la concrétisation de projets ambitieux en faveur de la transition énergétique de nos bâtiments communaux avec la rénovation de notre ensemble polyvalent mais aussi par la poursuite de la mise en souterrain des réseaux secs et la restructuration de l'éclairage public avec en toile de fond la sécurisation du réseau et une meilleure maîtrise de l'énergie.

Parallélement, les investissements en matière de voirie et réseaux se sont poursuivis avec :

- le prolongement des trottoirs en aval du chef-lieu;
- l'aménagement de la traversée du hameau de Chez Trosset;
- le recalibrage, l'enrobage, la collecte du pluvial, par le Département, d'une portion de la RD3 située entre le Creux Trosset et le carrefour des Margolliets ;
- le prolongement du réseau de collecte des eaux usées du chef-lieu par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et enfin :
- la finalisation du PLU, un sujet sensible qui nous a mobilisé beaucoup d'énergie.

A noter qu'à partir du 1er janvier 2020, la commune ne sera plus compétente pour gérer le contrôle et la mise aux normes de l'assainissement non collectif, conformément à la législation, c'est la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles qui prend le relais.

Une nouvelle fois, je tiens à remercier tous les acteurs qui contribuent à la réalisation de ces projets, mais aussi toutes celles et ceux qui s'impliquent dans la vie de notre village ou qui ont fait le choix d'y développer leur activité professionnelle, afin que « MENTHONAY » demeure un centre de vie harmonieux et agréable à vivre.

Bien à vous, Guy DEMOLIS

SOMMAIRE

EDITO	P. 4
VIE MUNICIPALE	P. 5 à 9
URBANISME	P. 10 à 11
VIE DU VILLAGE	P. 12 à 13 et 20 à 22
AU TEMPS PASSÉ	P. 14 à 19
LOISIRS	P. 23
ENFANCE - JEUNESSE	P.24 à 26
/	
VIE ÉCONOMIQUE	P. 27
VIE ACCOCYATIVE	2.00
VIE ASSOCIATIVE	P. 28 à 31
ENVIRONNEMENT	P. 32 à 35
EINVIROININEIVIENI	P. 32 d 35
VIE PRATIQUE	P. 36 à 39
VILTRAIIQUL	P. 50 a 59
ETAT CIVIL	P. 40
LIMI CIVIL	1.40
INFOS PRATIQUES	P. 41 et 44



RDV LE VENDREDI 31 JANVIER 2020 À 19H
À LA SALLE POLYVALENTE
POUR LA CÉRÉMONIE DES VOEUX

Bulletin d'information 2019

Publication de la mairie de Menthonnex-en-Bornes Directeur de la publication : Guy Démolis Rédaction : Olivier Chamot Mise en page : Sandrine Bochet Retrouvez les comptes-rendus du Conseil Municipal et les infos communales sur le site internet du village : www.menthonnex-en-bornes.fr

Envoyez vos informations à communication@menthonnex-en-bornes.fr

AU FIL DES CONSEILS MUNICIPAUX

14 JANVIER 2019

- Plan Local d'Urbanisme : bilan de la concertation, arrêt du projet de PLU, adoption des nouvelles dispositions du code de l'urbanisme et approbation du plan de zonage de l'assainissement.
- Convention avec l'ONF pour la gestion de la forêt communale.
- Réouverture du Bistrot des Bornes.
- Compte-rendu d'activités péri-scolaires : cantine, garderie, centre de loisirs et projet de financement.

18 MARS 2019

- Finances : approbation des comptes administratifs et de gestion 2018, vote des budgets primitifs 2019, vote des taux de fiscalité, attribution des subventions.
- Conventions avec la CCPC, la cantine garderie et le centre de loisirs des Bornes et le Cabinet Nicot pour l'assainissement autonome.
- Rapport du commissaire enquêteur au sujet de la servitude d'utilité publique pour pouvoir réaliser l'extension du réseau d'eaux usées du chef-lieu.
- Réception des travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes de « l'ensemble polyvalent ».
- Demande de subvention au Département.

29 AVRIL 2019

- Organisation du bureau de vote pour les élections européennes.
- Organisation de l'inauguration des travaux de l'ensemble polyvalent et de mise en souterrain des réseaux secs de la commune.
- Participation au Festival des Musiques du Faucigny (accueil de deux harmonies).
- Lancement de l'enquête publique du PLU et du zonage d'assainissement.

24 JUIN 2019

- Projet de création d'un verger communal sur le site de l'agorespace.
- Réception des représentants de la poste.
- Lancement d'un appel d'offres pour le prolongement de trottoirs au chef-lieu et regoudronnage de la route de Chez Trosset.
- Protestation auprès d'ENEDIS au sujet de la dangerosité du transformateur électrique de Chez Bastaly.

• Réclamations auprès des parlementaires et des représentants de l'Etat et du Département au sujet de la mauvaise réception de la téléphonie mobile.

• 7 OCTOBRE 2019

- Rapport d'activités de la CCPC.
- Convention avec l'association de pêche et de protection des milieux naturels.
- Convention avec le Syndicat Mixte du Salève et les croqueurs de pommes pour la mise en œuvre du verger communal.
- Réaménagement de la plateforme de stockage des déchets verts.
- Mise en œuvre de travaux de voirie et réseaux.
- Bilan de la rentrée scolaire et nouvelle organisation de la cantine-garderie.
- Participation à l'opération « Octobre Rose ».

18 OCTOBRE 2019

- Approbation du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement.
- Instauration d'un Droit de Préemption Urbain.
- Organisation du 11 novembre et du repas des anciens.

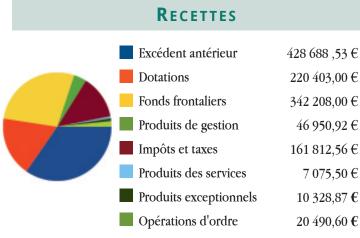
9 DÉCEMBRE 2019

- Hommage à Sylvain DURET, ancien maire, décédé.
- Modification des compétences relatives à l'eau pluviale et à l'assainissement non collectif (SPANC).
- Renouvellement du Contrat de Territoires du Plateau des Bornes en lien avec le SMECRU et ASTERS.
- Amélioration de la téléphonie mobile et déploiement de la 4 G.
- Convention avec les finances publiques.
- Convention voirie avec le Département.
- Bail commercial du Bistrot.
- Solidarité avec la commune du Teil sinistrée par un séisme.
- Portage des repas par l'ADMR.
- Communication communale.

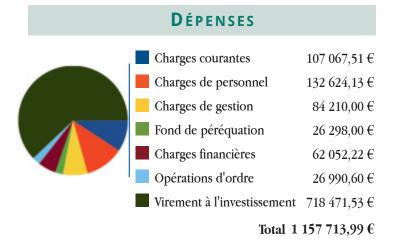


BUDGET COMMUNAL (COMPTE DE GESTION 2018)

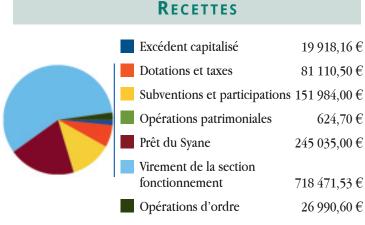
FONCTIONNEMENT



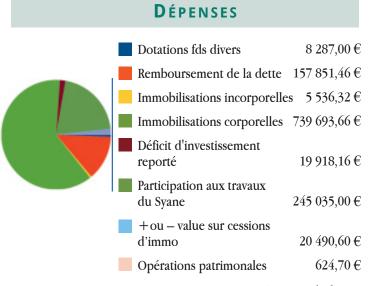




INVESTISSEMENT



Total 1 244 134,49 €



Total 1 197 436,90 €

Résultat de clôture au 31/12/2018 : + 191 907,26 €

ÉTAT DE LA DETTE AU 31/12/2018

• Crédit Agricole des Savoie 6 127,81 €

• Syane 1 645 784,77 €

Total 1 651 912,58 €

ANNUITÉS 2018

Capital 157 851,46 €
 Intérêts 61 212,22 €

Total 219 063,68 €

IMPÔTS LOCAUX

Les taux d'imposition des quatre taxes directes locales restent inchangés pour la part communale.

- Taxe d'habitation 5,74 %
- Taxe foncière sur le bâti 3,72 %
- Taxe foncière sur le non bâti 23,09 %

COMBIEN ÇA COÛTE (EN TTC)

FINANCEMENT COMMUNAL

• Plan Local d'Urbanisme	68 366 €
• Réfection de L'ensemble polyvalent	592 811 €
Bâtiments et équipements	29 240 €
• Voirie, réseaux, dégâts des eaux	178 926 €
• Déneigement	22 416 €
• Fauchage talus	8 640 €
• Entretien des espaces verts	5 062 €
Maintenance éclairage public	5 941 €
• Participation au Centre de Loisirs	27 533 €
• Participation à la cantine scolaire	20 000 €
• Participation aux activités scolaires	6 150 €

FINANCEMENT DU DÉPARTEMENT

• Travaux sur la RD 3 114 000 €





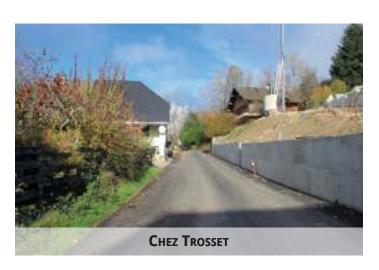
FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

•	Matériel informatique	3 220	€
•	Réseau d'eaux usées du chef-lieu	131 654	€

SUBVENTIONS VERSÉES PAR NOS **P**ARTENAIRES

• Département	105 000 €
• État	61 300 €
• Syane	54 300 €
• Région	26 000 €
• Préfecture	
* amendes de police	8 758 €
* PLU	5 255 €





INAUGURATION DE L'ENSEMBLE POLYVALENT ET DE L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS

C'était jour de fête, le samedi 4 mai, au chef-lieu pour l'inauguration de deux réalisations majeures pour le village : la rénovation énergétique et la mise aux normes de l'ensemble polyvalent ainsi que la mise en souterrain de la quasi-totalité des réseaux secs (électriques et téléphoniques) de la commune.

La population locale s'est déplacée en masse ainsi que les représentants des entreprises, d'ENEDIS, du SYANE, du Département, de la CCPC, mais aussi de très nombreux élus locaux, dont la plupart des maires ou adjoints des communes avoisinantes ainsi que le Député de la circonscription, les trois sénateurs de Haute-Savoie, sans oublier nos deux conseillers départementaux, le Sous-Préfet de l'arrondissement et le Préfet de la Haute-Savoie, Pierre LAMBERT qui avait tenu à être présent.



Construite en 1988, la salle polyvalente était devenue vétuste et ne répondait plus aux normes de sécurité et d'accueil des personnes à mobilité réduite. Rappelons que cet ensemble polyvalent regroupe, sous le même toit, la salle des fêtes, le club des anciens, les locaux périscolaires et le relais d'assistantes maternelles.

Après avoir engagé un audit énergétique, la commune a démarré les travaux en septembre 2018, des travaux budgétés pour 500 000 € HT. Un coût en partie financé par la commune par le biais des fonds frontaliers mais aussi de subventions obtenues de la part du Département, de l'Etat, du Syane et de la Région, pour un total de 246 600 €.

Un chantier important

Isolation des murs du bâtiment par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures, isolation de la toiture, réfection de la couverture, de la ventilation, du chauffage, des toilettes, de l'électricité et de la peinture : voici les principaux travaux effectués, sans oublier l'installation de panneaux photovoltaïques et la création d'un local de rangement.





A cette occasion, le maire rappela l'importance de la réalisation pour la commune de tels travaux qui permettront de conforter cet ensemble polyvalent qui contribue à la vitalité du village tout en réalisant un léger agrandissement et la mise aux normes devenue nécessaire sans parler des économies de fonctionnement réalisées.

Enfouissement des réseaux secs

Suite aux pannes récurrentes du réseau électrique qui ont perturbé le village à maintes reprises, un vaste programme a été mis en œuvre ces deux dernières années avec le concours du Syane et d'Enedis. Plusieurs kilomètres de lignes aériennes ont été déposés, soit plus de 130 poteaux. Ce programme, très ambitieux, a coûté plus d'un million d'euros, dont 864 164 € à la charge de la commune qui a souscrit un prêt de 539 061 € auprès du Syane. Le maire, s'est réjoui, malgré la lenteur des travaux et un engagement financier lourd, de la finalisation de ces chantiers qui permettent également d'améliorer l'impact visuel puisque, désormais, pour la commune, plus de 90 % des réseaux électriques et téléphoniques sont enterrés.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE ET REPAS DES AÎNÉS

Comme chaque année, à l'occasion de l'armistice, les municipalités de MENTHONNEX et de VILLY, entourées des anciens combattants, du sénateur Cyril PELLEVAT, du général SUBLET, des pompiers, des gendarmes, des écoles et d'une foule importante, se sont retrouvées devant les monuments aux morts respectifs des deux communes pour rappeler le devoir de mémoire et rendre hommage aux soldats de nos villages morts pour la France.





Cette année, la manifestation principale s'est déroulée à Villyle-Bouveret où les élèves des deux villages ont magnifiquement interprété l'hymne national, le chant des partisans et les Allobroges et lu d'émouvantes lettres de poilus.

Ensuite, tout le monde s'est retrouvé pour trinquer le verre de l'amitié au Cercle Rural, après quoi l'après-midi s'est poursuivie avec le traditionnel repas des aînés de nos villages dans une ambiance conviviale.

LE CENTRE DE SECOURS, LES POMPIERS DE CRUSEILLES

Arrivé début avril sur le poste de chef de centre du centre de secours de Cruseilles, je prends la mesure au fil des mois du secteur d'intervention de Cruseilles mais également des relations avec les communes de notre secteur d'intervention.

Précédemment officier dans le SDIS 91, sur des secteurs d'intervention très denses, ce changement se caractérise par une typologie d'intervention très large avec la spécificité montagne en plus.

Le centre de secours de Cruseilles compte 4 sapeurs pompiers professionnels et 36 sapeurs pompiers volontaires. Cette complémentarité permet d'avoir un effectif opérationnel de jour comme de nuit sur l'ensemble de l'année.

Nous avons également une section de jeunes sapeurs pompiers avec un effectif de 21 jeunes. Notre section accueille des jeunes de 12 à 13 ans pour 4 ans. Ces 4 années au sein de la section va leur permettre de découvrir l'activité de sapeur pompier avec des manœuvres, du secourisme, des séances d'activité physique mais également des valeurs de respect et de cohésion. La validation des 4 années permettra une validation d'unités de valeurs qui permet d'avoir une formation réduite pour devenir sapeur pompier volontaire.

Concernant l'effectif des sapeurs pompiers volontaires, le centre de secours recrute de façon régulière des femmes et des hommes qui souhaitent s'engager au service des autres et

vivre une expérience unique. Nous accueillons au centre de secours toutes les personnes qui souhaitent connaître les modalités d'engagement.

Tout prochainement notre traditionnelle fête de la Sainte Barbe va se célébrer et nous avons la chance cette année d'avoir un accueil que je vais qualifier de remarquable par le maire de Menthonnex en bornes et son équipe municipale. Cet accueil est pour nous un témoignage de votre reconnaissance pour notre corporation et je profite de ce texte pour renouveler mes remerciements.

Profitant de l'occasion qui m'est offerte de vous présenter le centre de secours, j'adresse à tous les Menthnalis mes meilleurs vœux de fin d'année.

Lt DARNE Stéphane



LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme départemental d'information, de conseil, de sensibilisation, de formation, de rencontres et d'initiatives. Il aide tous les maîtres d'ouvrage et encourage la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

Dans les années 1980, une importante évolution démographique liée à une forte croissance économique de notre département, voit aussi le patrimoine local mis à mal par des demandes originales, voire décalées (toits de chaume, maisons normandes ou américaines...). Devant la difficulté, pour l'administration, de refuser ces dossiers, l'état demande alors à l'ordre des architectes qu'on adjoigne des architectes consultants pour recevoir les auteurs de projets de construction.

Qui est l'architecte conseil?

C'est un architecte du domaine privé, travaillant sous contrat avec l'État et la communauté de communes. Claude Moisson exerce son activité professionnelle à Thonon-les-Bains. Ainsi, il ne peut avoir de clientèle personnelle dans notre territoire, assurant ainsi son intégrité.

Pourquoi un architecte conseil?

Le dépôt d'un permis de construire demande la prise en compte de nombreux éléments tels que la présentation des pièces administratives et le projet lui-même.

Aussi la Communauté de Communes a choisi de mettre à votre disposition, dans ses locaux et à titre gratuit, un architecte

consultant qui vous aidera dans ces diverses formalités. Vous avez un projet de construction ou rénovation ? Il étudie vos croquis et avant-projets et attire votre attention sur les points ne respectant pas les règles des PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Ainsi il précise les photos des lieux à joindre au dossier. Il informe également de la nécessité de joindre certains documents comme

- la notice paysagère (R 432 et R 111-27),
- le certificat du bilan thermique obligatoire,
- etc. (les plans intérieurs ne sont pas demandés dans les dossiers).

À l'issue du rendez-vous, il est en mesure de formuler un avis qu'il lit et transmet aux auteurs du projet. Cet avis est ensuite envoyé au maire de la commune et aux services de l'État. Cette note, jointe aux dossiers avec les éventuelles rectifications, permettra à l'instructeur de l'administration d'appréhender au mieux... et certainement favorablement... le projet (à noter : cet avis est adressé, en premier lieu, au maire de la commune, ce dernier disposant ainsi d'éléments pour donner son avis, celuici faisant autorité).

Une permanence de ce service a lieu deux fois par mois, les premier et troisième mercredis, entre 9h et 12h à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

PRENDRE RENDEZ-VOUS AU 04 50 08 16 16

SCOT: VERS UN PREMIER BILAN

Le Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien (SCoT) aura six ans en 2020. Un point d'étape s'impose pour en évaluer les effets.

Le 26 février 2014, un nouveau document d'aménagement du territoire était adopté : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du bassin annécien. Il s'attache à la cohérence et à l'harmonisation des politiques d'aménagement et d'urbanisme sur un territoire de 52 communes, totalisant près de 250 000 habitants. A la veille de fêter les six ans de sa naissance, un premier bilan d'étape s'impose, au terme duquel il sera décidé de le maintenir en l'état ou de le réviser.

Le syndicat mixte qui le porte doit donc, cette année, faire la synthèse des travaux effectués, aussi bien de la structure elle-même qu'en partenariat direct avec les communes et intercommunalités du territoire.

Outre le suivi de la traduction et de la mise en œuvre du SCoT dans les documents d'aménagement locaux, l'organisme effectuera des analyses croisées autour de 58 indicateurs : la consommation de l'espace, la préservation des terres agricoles et des milieux naturels, le développement économique et commercial, la fréquentation des transports et leur articulation avec le développement urbain, la réalisation de logements aidés, etc.



LE PLAN LOCAL D'URBANISME ADOPTÉ

Jusqu'en 2016, la commune était dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) élaboré en 1994.

Afin de contraindre les collectivités locales à se mettre en conformité aux multiples exigences législatives, l'ETAT a abrogé les POS. Durant ces trois dernières années, nous avons été soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui dans les faits confère le droit du sol aux services de l'Etat.

Véritable fil conducteur pour les dix années à venir, le nouveau document d'urbanisme (PLU) définit certes les zones constructibles mais en prenant en compte les prescriptions et recommandations plus larges que celui des limites communales afin de respecter les grands équilibres du territoire, qu'ils soient urbains, économiques, agricoles ou environnementaux tels édités par les lois SRU, Grenelle, Alur et par le SCOT du bassin annécien.

Ceci induit un développement limité des hameaux et de la consommation de l'espace en faveur de la préservation des

terres agricoles et de la valorisation des qualités paysagères et environnementales du territoire et à contrario un renforcement du chef-lieu pourvu de l'assainissement collectif afin de mieux rationnaliser le fonctionnement du territoire par l'optimisation des infrastructures, le renforcement de la vie de proximité et de la mixité sociale.

La concrétisation d'un tel document d'urbanisme a été long et fastidieux et représente un coût important pour le budget communal mais il a, au final, recueilli les avis unanimement favorables des personnes publiques associées à son élaboration ainsi que du commissaire enquêteur.

En conséquence, l'assemblée communale, dans sa séance du 18/10/2019 a entériné le Plan Local d'Urbanisme.

Le règlement graphique et écrit est consultable sur le site de la commune www.menthonnex-en-bornes.fr et sur le Geoportail de l'Urbanisme www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

EN RÉSUMÉ

 $20{,}90~\%$ en zone naturelle soit 178 Ha

 $72{,}60~\%$ en zone agricole soit 618,80 Ha

6.50 % en zone constructible soit 55,30 Ha

Soit une dimimution de 14,30 Ha de terains constructibles pour les requalifier en zone naturelle et agricole.

RAPPEL DES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE L'URBANISME

Toute construction ou aménagement doit au préalable faire l'objet d'une demande d'autorisation en mairie et les prescriptions se doivent d'être respectées.

En l'absence d'autorisation d'urbanisme, les contrevenants s'exposent à une amende, voire même à la démolition.

Les documents d'urbanisme sont téléchargeables sur le site www.service-public.fr

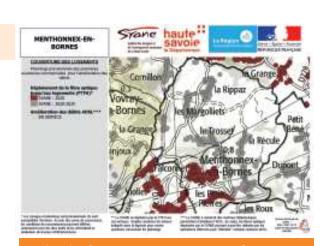
N'hésitez pas à vous renseigner en mairie et contacter l'adjoint en charge de l'urbanisme.

FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique sur la commune avance doucement mais sûrement...

Des travaux de génie-civil et de câblage sont en cours sur le Chef-Lieu, Chez Bonier, Bastaly et les Petits-Pierres. Ces secteurs seront desservis courant 2020 ; les usagers seront contactés directement par les opérateurs pour leur raccordement.

Une deuxième phase sera mise en chantier par le SYANE, qui gère l'ensemble de cette opération et promet un raccordement sur l'ensemble du territoire communal d'ici 2025.



Plus d'information sur www.syane.fr Tester votre éligibilité sur www.covage.com

AU FIL DES MOIS

















AU FIL DES MOIS

















MENTHONNEX IL Y A 100 ANS

Menthonnex-en-Bornes vers 1920.

Portrait d'une commune au lendemain de la Grande Guerre.

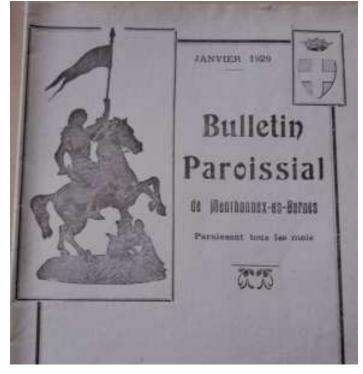
La Grande Guerre marque un tournant dans la vie sociale et économique du XX^e siècle, avec un monde rural qui évolue vers d'autres structures. L'entre-deux guerres constitue une sorte de préface de la situation actuelle.

A l'issue du conflit, la libération des hommes se déroule essentiellement entre janvier et avril 1919. Les 39 rescapés (sur 83 mobilisés) ont tous été blessés. Leur corps abimé déroule ses cicatrices (Félicien Chamot, en région dorsale et au bras gauche) ou souffre de maladies ramenées du front (bronchites chroniques, conjonctivites...). La plupart ont obtenu des décorations. Une fête de la reconnaissance est organisée par la commune en leur honneur le 6 décembre 1920. Certains ont du mal à faire leur deuil. Le transfert des dépouilles des soldats morts ayant été interdit par le gouvernement. Pire, certains sont portés disparus (Laurent Marie Desaire, Pierre François Richard). En outre, durant l'hiver 1918-1919, c'est l'ensemble de la population qui est frappé par la terrible épidémie de « grippe espagnole », qui n'a fait malgré tout que deux victimes à Menthonnex (Anna Demolis, Emile Firmin Carrier). L'ombre du conflit s'étend sur la population, avec, sous l'aspect affectif, le souvenir et la commémoration des morts. Le 8 mai 1921 est ainsi inauguré un monument aux morts, qui dessine une structure en granite de forme pyramidale, tronquée sur sa partie haute pour recevoir la statue d'un poilu au repos. Un monument spécifique est érigé en septembre 1921 pour les abbés Duret et Favrat.



Sur le plan politique, les élections législatives du 16 novembre 1919 voient en Haute-Savoie triompher, de peu, le Bloc national, étiquette de la Droite, alors qu'à Menthonnex on votait traditionnellement à gauche depuis le début du siècle. On choisit alors pour la Chambre, Paul Tapponnier (circonscription de Saint-Julien). Une nouvelle municipalité est également élue, avec François Henry, cultivateur, qui officie comme maire de 1919 à 1925.

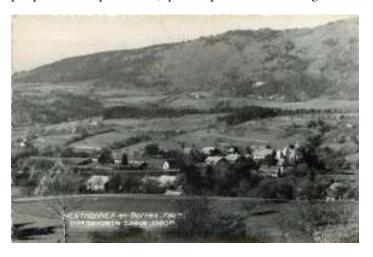
Du côté de la paroisse, l'emprise du clergé et l'influence des prêtres dans le domaine politique sont moins puissantes qu'à l'époque de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Depuis 1917, Menthonnex est desservie par le curé Henri Descombes, originaire de Savigny. D'un tempérament conservateur, idéalisant l'ordre passé ne reposant que sur le catholicisme, il est particulièrement dynamique et se distingue par sa charité exceptionnelle. Il fait couvrir le territoire de Menthonnex d'une série d'oratoires, dont celui dédié à saint Roch et à sainte Agathe, le plus imposant. Il favorise la création d'une salle paroissiale et s'évertue à diffuser le Bulletin paroissial. Dans ce dernier, le prêtre déplore le manque d'élan religieux. Pire, comme beaucoup, il est consterné en février 1920 par le meurtre d'une femme dans la commune, dont on retrouve le corps avec un capuchon sur la tête, alors qu'un incendie dévaste la maison de cette dernière. On n'a d'ailleurs jamais élucidé cette affaire. Il convoque des missions pour stimuler la foi des fidèles. L'une se déroule ainsi en février 1920. L'abbé Descombes rétablit également la coutume du pain bénit pour faire participer les fidèles (chaque famille à tour de rôle se charge de cuire ce pain) et réorganise les confréries et autres associations religieuses, au nombre de 10 ! Les messes, célébrées dans l'église dont le toit est réparé en 1921, sont animées par les chantres et l'harmonium, qui est utilisé depuis 1917 par Emile Duret, remplacé par Marthe Chamot en 1922. Un « Suisse », avec son bel habit et son épée à fourreau, surveille les ouailles. Le curé continue à pratiquer les bénédictions traditionnelles, celle des maisons, des récoltes, de l'écurie et du bétail, et même des abeilles! Il vit de manière frugale, assisté d'une cuisinière, Mme Lanson, de Chavannaz en 1921.



Une des grandes affaires de l'époque, c'est la fin de la Grande zone et le report de la ligne de douanes à la limite politique en novembre 1923. Le gouvernement affecte une indemnité aux communes touchées par la mesure en guise de compensation, mais le conseil municipal fait remarquer que cette allocation ne constitue guère qu'une « réparation partielle du préjudice causé aux populations de la zone », qui profitait des avantages commerciaux liés à cette situation. Cet argent profite tout de même à l'entretien du réseau routier et à l'électrification de la commune.

Des progrès matériels ouvrent cette période. On s'efforce d'améliorer les communications, et la municipalité travaille notamment sur le désenclavement routier des différents hameaux de la commune. Ces années voient également l'installation d'une boîte aux lettres à la fruitière (1926), la réorganisation du corps des sapeurs-pompiers (76 engagés en 1924), l'acceptation de la proposition du propriétaire du château des Avenières, M. Dina, d'installer l'éclairage électrique dans la commune, grâce au courant produit par la chute d'eau des Avenières.

La population poursuit sa chute inexorable depuis les années 1880. S'il y avait encore 644 habitants en 1911, l'effectif tombe à 598 individus en 1921 et 446 en 1931! Il s'agit là des conséquences de l'exode rural et d'un vieillissement déjà prononcé et particulier au plateau des Bornes à cette époque (en 1921, les plus de 60 ans représentent 9 % de la population totale à Menthonnex). Ce qui n'empêche pas quelques familles de l'extérieur, Loisin, Saint-Jeoire, Le Sappey, Cluses, de venir s'installer à Menthonnex. En 1921, le choix du conjoint reste géographiquement restreint : les épouses viennent en majorité d'Arbusigny, Vovray, Evires, Cruseilles, Thorens, Groisy, Le Sappey, Villy-le-Bouveret, Villaz... On a une moyenne de 4 personnes par ménages : il y a alors 132 familles pour un total de 155 maisons. Les hameaux les plus peuplés sont alors La Rippaz (84 habitants), Margolliet (68 habitants) et Les Maîtres (62 habitants). Le chef-lieu ne compte que 43 habitants et le village de La Brisée est le moins peuplé avec 15 personnes, qui composent trois ménages.



Toujours en 1921, dans ce monde foncièrement agricole, on distingue quelques professions particulières, qui constituent parfois une double activité. Louis Sallaz, instituteur originaire de Saint-Blaise, vit au chef-lieu avec sa femme Fidéline, chez son beau-père, Joseph Fournier. On a également une institutrice au chef-lieu, Eugénie Burtin. On trouve un autre instituteur, Emile Maulet, à La Côte, et une institutrice, Angéline Pichollet, à La Rippaz. Certains sont qualifiés de négociants : Marc Lachat au chef-lieu, Henriette Barut à La Côte. Divers artisans exercent des vieux métiers : les cordonniers (Alexandre Richard à Péguin, Edouard Veuillet (Les Maîtres), les tailleurs (Claudius Chamot au Turchet, Rémy Duret à Sac-de-Vin), les couturières (Franceline Miothon à Margolliet, Joséphine Veuillet aux Maîtres), le forgeron (Louis Chamot chez les Maîtres). On a aussi des boulangers (Ernest Genoux au chef-lieu, Marc Duret à Sac-de-Vin), des charpentiers (Jean-Marie Baud à Margolliet, François Lachat au chef-lieu), un boucher (Sylvain Duret à Sac-de-Vin) et un maçon, Jean Pecora, d'origine italienne (le seul étranger de la commune!) qui vit Chez Bonier. Plusieurs fromagers sont cités : Arsène Guy chez les Maîtres, Emile Duret et Anatole Dupanloup à Sac-de-Vin. On compte aussi un restaurateur, Jean-Marie Duret (Sac-de-Vin). Le record des professions non-agricoles est tenu par cette famille Duret de Sac-de-Vin, composée de cinq frères (cités plus haut). Témoin de l'essor des communications, Félix Veyrat de Marlioz est receveur des P.T.T. à La Côte. Mais l'essentiel des habitants vit encore du travail de la terre. Quelques changements sont à relever. Des améliorations techniques apparaissent avec notamment la diffusion des moteurs à combustible, des pompes faneuses, des déchargeuses de foin, etc. On pratique encore une polyculture dominée progressivement par la production herbagère et l'élevage laitier. On recense ainsi 93 porteurs de lait en 1920, qui vont quotidiennement à la fruitière où l'on fabrique de l'emmental. Cet établissement est assorti d'une porcherie à partir de 1925. La culture des céréales reste importante, avec une spécialisation dans les blés de printemps (une originalité de Menthonnex par rapport au reste de la région de Cruseilles). Mais cette agriculture reste pénalisée par un morcellement excessif des exploitations puisque moins de 30 % d'entre elles couvrent moins de 5 hectares.

Dominique Bouverat

Sources:

- Archives municipales : registres des délibérations du conseil municipal
- Archives de la Haute-Savoie, 6M282, recensement de Menthonnex-en-Bornes, 1921

UN CONCENTRÉ DE L'HISTOIRE DE MENTHONNEX-EN-BORNES



Textes: Dominique Bouverat

Photographies : Nathalie Debize, La Salévienne, section des Bornes

Mise en page : Audrey Maleyrie, l'APEMV



Menthonnex-en-Bornes

Menthonnex est devenu Menthonnex-en-Bornes à partir de 1815.

Le chef-lieu se situe dans la partie la plus ensoleillée, vers 800 m, dans cette commune de 848 hectares, où l'altitude varie de 690 m à 954 m.

Les habitants sont appelés les Mintnali ou Menthenalis.

Sobriquet : les « Canchince de Minthne » (du mot conscience : « les maquignons de cette localité ne disent pas vingt paroles sans mettre en avant leur conscience »).

Menthonnex (comme Menthon et les quatre autres Menthonnex savoyards) découlerait d'un nom d'homme gaulois, Mento.

Principaux hameaux traditionnels : Chez Battaly, Chez Bonnier, Les Maîtres, Menthonnex (chef-lieu), les Margolliets, les Murger, Chez Peguin, la Rippaz (école), les Sacs de Vin, les Trossets.

L'Antiquité

Le site du Crêt Riondet ou Crêt des Murailles a peut-être servi d'habitat de hauteur à l'époque protohistorique. La langue gauloise a perduré dans certains noms de lieux : Lossia (terre labourable), Morge (cours d'eau frontière). D'autres toponymes font référence à l'existence de domaines galloromains et de leurs villa (les maisons des maîtres) : Polingy (du nom Paulianus), le Pré de Villa, ou encore Lambassy/Lavanchy qui a livré quelques tuiles romaines.

Un concentré de l'Histoire de Menthonnex-en-Bornes

Le Moyen Âge

Un cimetière des VIe-VIIIe siècles, composé de tombes en molasse typiques, atteste de l'occupation humaine durant le haut Moyen Âge. Le lieu-dit La Cour à l'est du chef-lieu fait référence à la résidence d'un aristocrate à l'époque mérovingienne et/ou carolingienne.

A partir de l'an mil, les habitants et les terres sont soumis à divers seigneurs : les nobles de Pontverre, les seigneurs de la Croix, etc. Son territoire relève alors de la châtellenie de Cruseilles, qui appartenait aux comtes de Genève. Mais les principaux seigneurs sont les nobles Menthonay, qui détiennent les seigneuries de Villy et Menthonnex et celle du Turchet, dont le cœur est une maison forte située au nord-est du chef-lieu, qui commandait un chemin de desserte et des moulins en contrebas.

D'abord paroisse indépendante, Menthonnex devient filiale de celle de Villy-le-Bouveret, sans doute après la terrible épidémie de peste noire qui a dû décimer presque la moitié de la population. Les curés du lieu doivent composer avec le puissant chapitre Saint-Pierre de Genève qui possède des biens et des droits sur le territoire de Menthonnex. A la fin du Moyen Âge, l'église est dans un état lamentable le chœur s'effondrant. Elle est rénovée et consacrée en 1486.

Les premières évaluations écrites sur la population donnent environ 135 habitants vers 1443. Par la suite, la population augmente progressivement pour atteindre un maximum de 422 habitants vers le milieu du XVIe siècle.

La période moderne

La population diminue à partir de la fin du XVIe siècle sous l'effet de la peste, des guerres et des disettes, pour connaître un nouvel essor au XVIIIe siècle (423 habitants en 1773).

Les habitants vivent de l'agriculture, mais Menthonnex compte aussi quelques notaires et autres artisans (forgeron, six moulins vers 1730...). Cette agriculture est misérable, même si le territoire de Menthonnex est considéré à l'époque comme un « bon fonds ». Les trois quarts des propriétés recouvrent moins de 5 hectares. En raison des faibles rendements, la culture des céréales occupe 65 % du sol, au détriment de l'élevage.

En 1701, la paroisse de Menthonnex retrouve son autonomie. Elle est définitivement séparée de celle de Villy-le-Bouveret après plusieurs siècles de vie commune. L'église, le clocher et le presbytère sont rénovés en 1787.

UN CONCENTRÉ DE L'HISTOIRE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

La Révolution et l'Empire

Après l'invasion de la Savoie par les troupes françaises en septembre 1792, Menthonnex envoie un député l'assemblée des Allobroges à Chambéry, le dénommé Jacques Louis Orsier, pour émettre notamment émis le vœu de la réunion à la France sous condition de ne pas changer la religion catholique.

Mais les habitants vont vite déchanter, surtout à partir de l'été 1793, à cause des levées militaires, du poids des réquisitions, de la dépréciation de la nouvelle monnaie, les assignats, et surtout de la persécution anti-religieuse.

Les cloches sont confisquées et deux habitants sont emprisonnés pour avoir tenté de les reprendre à Annecy. Les prêtres doivent se cacher et exercer leurs fonctions en secret. Le curé Tessier est ainsi arrêté en 1798. Cet épisode entraîne une véritable révolte suivie d'un état de siège au cœur du plateau des Bornes.

Sous La Restauration

La population connaît un essor impressionnant durant cette période, passant de quelques 470 habitants en 1822 à 751 en 1848!

La majorité vit du travail de la terre et on compte quelques vendeurs de bétail, des cabaretiers et des artisans (charpentiers, savetiers, tailleurs, tisserands).

Un bureau de débit de sel et de tabac fonctionne également dans la commune. Un courrier assure la circulation des dépêches une fois par semaine jusqu'au bureau de Thorens puis de celui du Plot (Groisy) vers 1850. L'agriculture connaît quelques progrès avec le développement des cultures herbagères, mais les rendements céréaliers restent très faibles (3 à 4 grains récoltés pour un semé).

Une école de garçons fonctionne à partir de 1832. Une école des filles est créée quelques années plus tard. Dans les années 1850, l'enseignement est dispensé par un vicaire régent, secondé par un étudiant, et une institutrice.

En 1835, les murailles de l'église s'écroulent. Des plans et des devis sont établis pour la réfection de l'édifice par l'architecte Ruphy. Le conseil propose de rajouter au projet des barres de fer aux fenêtres et deux ogives contre la voûte du chœur de l'église ancienne qui menace de s'écrouler à son tour. Mais la réception des travaux n'a lieu qu'en 1857.

En 1860, les 198 votants de Menthonnex se prononcent à l'unanimité pour « Oui et Zone », c'est-à-dire pour la Grande Zone franche qui concilie les avantages du rattachement à l'Empire français, avec le maintien de la libre circulation des personnes et des biens vers la Suisse. UN CONCENTRÉ DE L'HISTOIRE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

Depuis L'Annexion

L'année 1881 marque la fin d'un essor démographique qui a touché la commune depuis 1866, avec 701 habitants. Mais jusqu'en 1939, la population ne cesse de diminuer (644 habitants en 1911, 480 en 1936, 262 en 1968!). Une belle reprise se dessine à partir des années 1980.

Dès l'Annexion, des travaux importants sont menés. Une mairie-école est édifiée en 1864. En 1868 débutent les travaux d'édification d'une nouvelle église, bâtie dans le style néogothique, avec inversion de la nef, avec conservation du clocher et de la porte gothique de l'ancien édifice.

En 1877, une dame Dubouchet fait une donation en faveur de l'installation d'une école de filles au village de La Rippaz. Un nouveau cimetière est inauguré en 1896.

Huit soldats meurent au cours du conflit contre la Prusse en 1870, soit au combat, soit des suites de blessures de guerre.

En 1901 est créée une société fruitière.

En 1906, dans le cadre de la loi de Séparation des Églises et de l'État, les opérations d'inventaire des bâtiments et biens du culte suscitent la mobilisation d'une partie des habitants.

La Première guerre mondiale fait 42 morts sur 83 mobilisés. Menthonnex a payé un prix très fort car cela correspond à un pourcentage de plus de 6 % par rapport à la population de 1913 (la moyenne française n'est que de 3,4 %). De plus, les rescapés ont tous été blessés. Un monument aux morts qui figure un poilu sur un piédestal est édifié en mémoire des

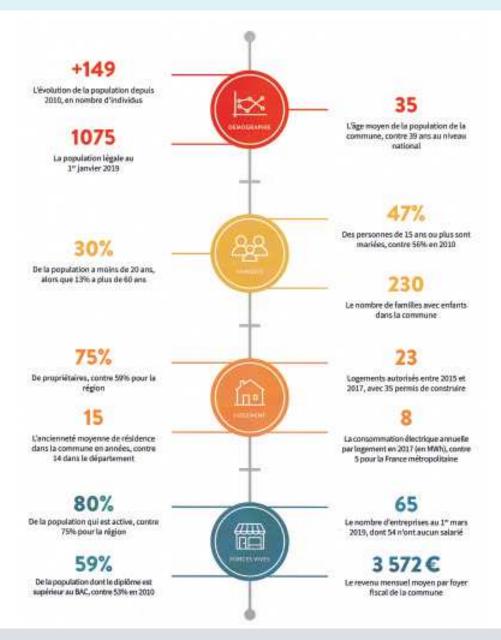
défunts. Il est déplacé en 2009 et fait face à l'église.

L'entre-deux guerres voit diverses améliorations : implantation du réseau d'eau en1923-1935, modernisation de l'agriculture au plan technique (moteurs, faucheuses...) même si les exploitations restent modestes et morcelées, électrification de la commune, installation d'un bureau de poste... Divers oratoires sont édifiés à l'initiative du curé Descombes, dont celui dédié à saint Roch et à sainte Agathe au Crêt Lovet, ainsi qu'une salle paroissiale en 1935.

Les opérations militaires de la Deuxième guerre mondiale font deux morts et sept prisonniers. Dans le cadre des affrontements contre la Résistance en 1944 aux Glières, on déplore le décès d'Aimé Demolis, exécuté le 20 mars aux Plagnes, au-dessus d'Usillon en compagnie de trois autres personnes.

Depuis la guerre, la commune s'est modernisée : renforcement des réseaux d'électricité et d'eau, goudronnage des chemins, salle des fêtes, nouveau groupe scolaire, etc. La vocation agricole de la commune s'amenuise, avec 39 exploitations en 1971, 12 en 2010.

MENTHONNEX EN CHIFFRES



MASSAGE CARDIAQUE ET DÉFIBRILLATEUR

Une famille de Menthonnex a eu un jour besoin du défibrillateur basé au Chef-lieu de Menthonnex, ils ont eu la présence d'esprit d'aller le chercher et s'en sont servis à bon escient et cela a permis (dit on) de sauver la Maman...

Cette famille reconnaissante de cet appareil à disposition a suggéré de refaire une formation pour l'utilisation du défibrillateur.

Ainsi, le conseil municipal a sollicité trois médecins urgentistes locaux : Maud Gelez et Yann Normand de Menthonnex, et Maryline Casimiri de Villy pour intervenir samedi 16 novembre de 10 h à midi à la salle polyvalente de Menthonnex.

Les 3 médecins ont accueilli une quarantaine de participants attentifs en trois ateliers, le premier plus théorique et les deux suivants avec des exercices pratiques d'utilisation du défibrillateur et de massage cardiaque.

Des réponses aux questions, des conseils, des mises en situation... voilà ce qu'ont pu trouver les visiteurs de cette information ponctuelle.



Un grand merci aux médecins, animateurs de la matinée.

A L'AUBE DE SES 97 ANS, SYLVAIN DURET NOUS A QUITTÉS

A l'aube de ses 97 ans, Sylvain Duret, maire honoraire, nous a quittés.

Né en 1923, Sylvain a vécu sa jeunesse à Menthonnex, au lieu-dit Sac de Vin, berceau des Duret dits Casters, où il a travaillé la terre dès son plus jeune âge.

A 20 ans, il s'engage dans la Résistance pour lutter contre l'occupant nazi et le régime de Vichy. Il participera à de nombreux combats ; chasseur alpin du 27ème BCA, il prendra part à la bataille des Alpes en Maurienne, en Tarentaise, en Italie jusqu'en Autriche, ce qui lui vaudra de nombreuses décorations dont la Médaille militaire, la Croix du Combattant Volontaire et la Médaille de la France Libre.

Après la capitulation allemande, il reviendra travailler sur l'exploitation familiale puis s'installera quelques années plus tard aux Petits-Pierres où il développera avec sa sœur Marguerite une exploitation agricole moderne. A la retraite, il déménagera au Chef-Lieu.

Engagé dans le mouvement mutualiste, il s'investira dans de nombreux organismes professionnels comme le Crédit Agricole, Groupama, la MSA, la coopérative laitière.

Il prendra une part importante au développement du monde rural de l'après-guerre et sera distingué par de multiples récompenses pour son action.

Mais c'est surtout au niveau de son engagement pour l'action municipale qu'il donnera la pleine mesure de ses qualités, s'attachant toujours à agir au nom de l'intérêt général, du service public et du bien commun.

Elu conseiller municipal en 1959, il succède à Fernand Chamot en 1968 à la tête de la mairie et ce jusqu'en 1989. Il développera sa commune en lui faisant prendre le virage de l'intercommunalité



avec la création du District de Cruseilles, dont il sera l'un des pionniers et vice-président auprès de son mentor, Bernard Pellarin.

Au cours de ces 21 ans, Sylvain Duret a œuvré avec efficience pour son village, mis au service de la commune ses compétences, son dévouement et ses qualités de gestionnaire, particulièrement soucieux de la dépense publique.

Lors de ses funérailles le 19 novembre, le maire, Guy Demolis, après avoir retracé ses réalisations, a mis en exergue les valeurs qu'il a su transmettre à ses successeurs « Je voudrais que ces mots que j'exprime au nom de l'équipe municipale soient une manière d'affirmer que toutes ses actions et réalisations, dont certaines demeureront visibles encore longtemps, resteront gravées dans la mémoire des Menthnalis ».

En 1989, il est décoré de la Médaille d'honneur départementale et communale et nommé maire honoraire de Menthonnex.

Sylvain Duret a été accompagné au cimetière communal sous une forêt de drapeaux tricolores, témoignages de reconnaissance de ses camarades combattants et anciens chasseurs alpins.

MENTHONNEX VU DU CIEL

Lors de l'inauguration des travaux de la salle polyvalente, un excellent film mettant en scène notre village vu du ciel, sur plus de 35 minutes, a été projeté sur grand écran et vivement apprécié par l'assemblée. Nos hameaux, l'église, le bourg-centre, les monts alentours, le plateau, nos forêts, routes et zones marécageuses ou agricoles, vus entre 100 et 400 mètres d'altitude!

Mickael Bafcop, équipé d'un drone, a su prendre et mettre en scène ces vues extraordinaires du village et vous avez été nombreux à nous demander de voir le film inséré sur le site internet de la commune. Nous avons le plaisir de vous confirmer qu'il y est maintenant et que vous pouvez le retrouver à cette adresse : www.menthonnex-enbornes.fr/decouvrir-le-village/menthonnex-vu-du-ciel

Vu du ciel, Menthonnex-en-Bornes est encore plus beau!



MESSE À SAINT-ROCH

Ce 22 septembre 2019, une foule importante s'est réunie autour de l'oratoire Saint-Roch de Menthonnex-en-Bornes qui a accueilli la Messe de rentrée, célébrée par le nouveau curé de la paroisse, le père Viju.

Cet oratoire, patrimoine culturel et religieux du village, est situé sur le site panoramique du Cret Lovet, sur l'itinéraire du PDIPR « Le Balcon des Bornes ».

Il fut édifié en 1931 par le curé Descombes, archiprêtre de la paroisse et qui est à l'origine de la plupart des oratoires situés sur notre territoire. Dans les années 30, la dévotion à Saint-Roch était intense, l'une de ses statues se trouve également à l'entrée de notre église. Cet oratoire surplombant le chef-lieu et le hameau de Chez Bonier lui fut donc dédié, ainsi qu'à Sainte Agathe. En 2007, la municipalité a entrepris sa restauration, à l'identique. Les décors de pierres de taille proviennent de l'ancienne école du village.

Les nombreuses familles et leurs enfants sont venus des quatre coins de la paroisse et des villages voisins, accompagnées des plus anciens.

La beauté du site, le temps idéal et l'aide de tous ont contribué à la réussite de cette journée, autour de l'un de nos plus beaux oratoires!





FÊTE DE LA SAINTE BARBE

Le Samedi 7 décembre, les sapeurs-pompiers de Cruseilles ont fêté leur sainte patronne, le matin au centre de secours de Cruseilles où le Chef de Corps, le lieutenant Stéphane Darné, a passé les troupes (3 professionnels et 37 volontaires) en revue, en présence des parlementaires et de nombreux élus locaux.



Le soir, pompiers actifs et anciens se sont retrouvés à la salle polyvalente de Menthonnex-en-Bornes pour leur traditionnel repas.

Ils ont été chaleureusement accueillis par le Maire, Guy Démolis, et son Adjoint, Olivier Chamot, qui ont tenu à leur témoigner toute leur sympathie ainsi que la gratitude de leurs concitoyens pour leur action au quotidien. Il a été rappelé les sinistres importants qui se sont déroulés ces dernères années sur le village, notamment l'incendie de la ferme des Bornette où plus de 4 000 m² de bâtiments agricoles ont été détruits par le feu.

Afin de faciliter la lutte contre l'incendie, la commune a développé à plusieurs endroits des plans d'eau et a signé des conventions avec des agriculteurs pour la mise à disposition de réserves d'eau.

En conclusion, le maire confirme le projet d'une nouvelle caserne qui doit enfin voir le jour en 2022, route des Dronières à Cruseilles.

LES JAMBES VOUS DÉMANGENT?

Aux mamans, papas, adultes, ados des Bornes, À toutes celles et ceux sachant courir 1h sans s'arrêter...

Je vous propose des sorties régulières chaque mardi à partir de 19h15.

Lieu: place de Menthonnex (place de Villy parfois).

Durée: 1h à 1h30.

Départ: 19h30 (ponctualité, venez 5 minutes avant).

Tarif: gratuit, pas d'inscription à une association.

Vêtements chauds, camelbak, frontale et portable chargé.

Confirmation de l'heure et du rdv chaque mardi matin par Whatsapp.

Pour votre inscription, envoyez un MP WhatsApp à Mickael Bafcop au 07 81 47 87 00 avec votre numéro de téléphone, votre nom, prénom et village.

A bientôt

26 EME ÉDITION DE LA RANDONNÉE DES BORNES EN VTT

La 26ème édition de la randonnée des Bornes en VTT a eu lieu sous le soleil et avec un franc succès ce dimanche 15 septembre 2019, avec pour point de départ et point d'arrivée la salle polyvalente de Menthonnex-en-Bornes. 428 participants (217 pour le grand parcours de 40 km, 130 pour le 30 km et 81 pour le 12 km) ont pu rouler sur des parcours balisés spécialement pour l'occasion sur le Plateau des Bornes et sur le Salève, offrant de magnifiques paysages et de belles sensations. Parmi ces VTTistes, il y avait de nombreux enfants pour qui l'inscription était gratuite, mais aussi un nombre croissant avec des VTT à assistance électrique.



L'équipe d'organisation, composée des membres de l'association Les Bornes en VTT (dont les missions principales sont l'entretien et le balisage des circuits permanents sur le Plateau des Bornes et sur le Salève ainsi que l'organisation de la randonnée annuelle), a préparé les parcours et toute la logistique depuis plusieurs mois. De valeureux bénévoles sont venus prêter main forte le jour-même pour assurer l'accueil, la sécurité, les ravitaillements et le repas servi à l'arrivée. Même si le grand nombre de participants a nécessité une forte réactivité et beaucoup d'énergie, la manifestation s'est passée dans une ambiance conviviale (la marque de fabrique de l'association Les Bornes en VTT), avec de nombreux retours positifs qui sont la plus belle des récompenses pour toute l'équipe.



Cette année, une grande attention a été portée à la réduction de l'impact écologique de la manifestation concernant les plastiques jetables (mise à disposition de gobelets réutilisables consignés, suppression des plaques de numérotation en plastique pour les vélos, utilisation de couverts biodégradables, ainsi que la bière pression au lieu des bouteilles).



L'équipe remercie encore la commune de Menthonnex-en-Bornes pour la mise à disposition de la salle polyvalente, mais aussi pour le soutien pendant la préparation et durant l'événement. Une association gagnante à renouveler lors d'une prochaine édition!

Vous pouvez contacter l'équipe des Bornes en VTT:



www.lesbornesenvtt.club

RENTRÉE SCOLAIRE 2019

La rentrée scolaire s'est faite dans de bonnes conditions, à Menthonnex comme à Villy. Chaque commune accueille cette année, pour le primaire 4 classes, maternelle et CP pour Menthonnex ; CE1, CE2, CM1 et CM2 à Villy. Au total ce sont 209 enfants scolarisés sur les 2 communes : 98 à Menthonnex, dont 69 de la commune, 27 de Villy et Arbusigny ; 111 à Villy soit 67 de Menthonnex, 40 de Villy, Arbusigny, Cuvat, Gaillard, Le Sappey. L'équilibre est donc parfait pour nos deux communes. A noter que le transport des enfants n'a pas vu de modification cette année et tout le monde semble satisfait.

Les locaux des deux écoles n'ont pas été transformés et restent en adéquation avec les besoins.

Pour Menthonnex, les classes sont assurées en maternelle par Mmes Metral-Lorenzi (1), Dupenloup (2) et Sorenzo (3), avec l'appui des ATSEM (assistantes maternelles) Mmes Kister (4), Chamot (5) et Meynet (6). Mme Mermier (7) et Mr Marcusy (8) encadrent la classe de CP. Mr Marcusy assure la direction de l'école. Mme Piccard-Bachelerie (9) a une fonction assistance de vie scolaire en classe de CP.



Un repas est servi aux enfants par l'association de cantine scolaire avec un nouveau personnel. Les repas continuent d'être préparés par 1001 repas. Nous vous transmettrons prochainement différentes informations relatives aux produits utilisés, notamment leur provenance. De nouvelles directives sont actuellement à l'étude par l'Etat. Nous insistons sur le fait que nous ne pouvons assurer de régimes particuliers sans avis médical.

Les menus sont affichés à la salle de la cantine et visibles sur le site Internet de la commune.



Pour Villy le Bouveret, Sandrine Roger (1) a en charge la classe de CE1/CE2, Anouk Lavorel (2) la classe de CE1, Anne Cauchard (3) la classe de CE2/CM1 et le directeur Olivier Cobus (4) en collaboration avec Laura FOURNIER (5) une classe de CM1/CM2. Catherine SONDAZ (6) a une fonction d'ssistance de vie scolaire.



La garderie prend en charge les enfants tous les matins à compter de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.

Fabienne Bossez est responsable de la garderie et Gilliane Balmier de la cantine.

Nous rappelons à chacun que le respect des horaires est impératif afin que le personnel puisse gérer son emploi du temps dans des conditions normales.



Les activités de l'école sont rendues possibles grâce à l'appui, humain et financier, de la commune, de l'association de parents d'élèves et de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Les élèves plus âgés et fréquentant collège ou lycée sont pris en charge par le transport scolaire. Nous nous permettons de recommander à chacun de bien préciser la nécessité de respecter les conditions de transport (ceinture notamment) ainsi que le matériel.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le service des transports scolaires de la Communauté de Communes gère l'organisation et la gestion des transports scolaires sur le territoire du Pays de Cruseilles par délégation du Conseil Départemental de Haute-Savoie.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

- Les élèves des écoles élémentaires des communes de Cruseilles, St Blaise, Villy-le- Bouveret, Menthonnex-en-Bornes, ainsi que le Sappey et Vovray-en-Bornes.
- Les collégiens (demi-pensionnaires ou externes) domiciliés sur le territoire de la CCPC et scolarisés dans leur établissement de secteur public ou privé, que sont le Collège Louis Armand à Cruseilles, le Collège la Salle de Pringy, mais également le Collège Privé Ste Marie à St-Julien en-Genevois, le collège privé Ste Marie à la Roche-sur-Foron.

Les lycéens (demi-pensionnaires ou externes) scolarisés dans leur établissement de secteur, à St-Julien-en-Genevois, la Roche-sur-Foron et dans le bassin annécien. La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut attribuer une Allocation Individuelle de Transport (AIT) en cas d'absence de transport jusqu'à l'établissement ou en cas d'éloignement de plus de 3 km du point d'arrêt le plus proche. Attention cette allocation est attribuée uniquement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux familles qui en font la demande et sous réserve de respecter certains critères.

LES INSCRIPTIONS

La période d'inscription a lieu tous les ans pendant les mois de mai et juin.

• Renouvellement d'inscription

La fiche d'inscription pré-imprimée est envoyée au domicile de l'élève pendant les vacances de Pâques pour l'année scolaire suivante accompagnée du guide des transports scolaires dans lequel sont indiqués les modalités d'inscription (qui peut s'inscrire, les délais, le tarif, les pièces à joindre, etc.), un extrait du règlement intérieur ainsi que les horaires de permanence.

• Première inscription

Des dossiers vierges sont disponibles sur le site internet www.ccpaysdecruseilles.org/services/scolaires/transportsscolaires et au siège de la CCPC, en mairie et dans les écoles élémentaires et maternelles (pour les futurs CP).



FINANCEMENT

• La participation financière des familles

Pour l'année scolaire 2019/2020, durant la période d'inscription, la participation financière demandée aux familles était de :

- 90 € pour le premier enfant,
- 75 € pour le second enfant,
- 60 € pour le troisième enfant et les suivants.
- À titre informatif

Le coût annuel du transport d'un enfant est de 1200 €, les familles participent à hauteur de 90 € par enfant soit environ 7,5 %.

Retrouvez toutes les infos concernant les transports scolaires sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles www.ccpaysdecruseilles.org



ENFANCE - JEUNESSE

RAM ITINÉRANT

Le RAM Itinérant, qu'est-ce que c'est?

Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s

C'est un service de proximité, gratuit, destiné aux Assistant(e)s Maternel(le)s. L'animatrice du RAM propose des temps collectifs à travers des ateliers d'éveil, de motricité où l'enfant va apprendre en s'amusant avec le soutien bienveillant et l'encouragement de l'Assistant(e) Maternel(le).

Ces temps permettent aux enfants accueillis (de 3 mois à 3 ans) de rencontrer d'autres enfants et adultes, de découvrir et de participer à différentes activités (manuelles, de motricité, d'éveil sonore...) pour favoriser son développement, se préparer à la vie en collectivité à travers une socialisation douce et progressive sur des temps ludiques et conviviaux.

Le RAM itinérant se déplace sur la Communauté de Commune du Pays de Cruseilles et accueille les Assistant(e)s Maternel(le)s de Menthonnex en Bornes, Le Sappey, Villy-le-Bouveret, Vovray en Bornes, toutes les semaines, de 9h00 à 11h00 à la salle polyvalente de Menthonnex.





CENTRE DE LOISIRS DES BORNES

Le Centre de Loisirs des quatre communes des Bornes situé à Villy-le-Bouveret, qui a ouvert ses portes en 2015, accueille les enfants de 3 à 11 ans tous les mercredis en période scolaire, ainsi que tous les jours ouvrables lors des vacances scolaires. En

moyenne, ce sont entre 25 et 35 enfants qui sont accueillis.

Durant ces vacances de Toussaint, l'animation a porté sur la mythologie grecque et les légendes d'Ecosse, avec une fête d'halloween riche en déguisements! Pour la période de Noël sont prévues des activités avec le yeti et le grinch!

Saluons le dynamisme de l'équipe constituée de Patricia Falconnet, Rémi Blanchant, Julien Tissot ainsi que Mélanie Richetti et Alphée Dorier.

Le fonctionnement du Centre de Loisirs est financé par la participation des parents, ainsi que par les subventions des quatre communes des Bornes à hauteur de 67 229 € en 2019 :

Au prorata du nombre de participants :

Menthonnex 27 533 €
 Vovray 16 120 €
 Villy 16 047 €
 Le Sappey 7 528 €



CENTRE DE LOISIRS DES BORNES

6 04 50 45 70 85

centredeloisirsdesbornes@orange.fr

55 Chemin de l'école, 74350 Villy-le-Bouveret

LES COMMERCES DU MENTHONAY FÊTENT LEURS 20 ANS

En 1999, lors de la construction du MENTHONAY, un immeuble d'une dizaine de logements, par la SA MONT-BANC, le conseil municipal de l'époque a souhaité développer au rez-de-chaussée une surface commerciale pour permettre l'implantation d'un commerce multi-services à l'enseigne du BISTROT et d'une agence GROUPAMA.

Le montage, qui s'inscrivait dans le cadre de l'opération SOS VILLAGES, a été un franc succés, grâce à l'engagement de la collectivité et du niveau de subventions obtenues qui ont permis de consentir des loyers modérés.

Les premiers exploitants, Marie-Laure et Hervé VACHOUX, ont su créer un fonds de commerce multi-services qui correspondait au besoin de l'époque (café, restauration, épicerie, dépôt de pains) et le succès a été très vite au rendez-vous.

Le temps passant, plusieurs exploitants se sont succédés ; Frédéric TISSOT assisté de Martine FALCONNET puis Delphine MASSON et Maryline SUBLET qui ont plutôt privilégié le BAR.

Depuis le début de l'année 2019, c'est Aude RUSCA, assistée de Julien VINCENZINI, un cuisinier reconnu, et de Louis Paul FOSSAT, qui ont relevé le défi de dynamiser l'activité commer-ciale avec en plus du bar et de la française des jeux, une restauration qui connait un franc succès.



66 Place de la Mairie 74350 MENTHONNEX-EN-BORNES





L'équipe a très vite été rejointe par un pizzaiolo, Mickaël DIVITA, qui développe, avec succès, la fabrication et la vente de pizzas à emporter.

La nouvelle exploitante a également changé le look du commerce et a investi dans des équipements modernes.

Concernant l'agence GROUPAMA, c'est toujours notre « CERISE » locale, Catherine VILLAR, la secrétaire de la caisse locale qui assure avec brio la commercialisation des produits d'assurances.

Lors de l'inauguration de la réouverture du Bistrot, le maire s'est rejoui du fonctionnement de ces commerces de proximité qui contribuent au rayonnement du village et a justifié l'engagement de la collectivité en reprenant la citation d'ARISTOTE « L'HOMME est un animal social et la vocation des politiques doit consister à mettre de l'intelligence dans ce qui semble être une fatalité et faire du lien social une dynamique de collectivité solidaire ».



LES ASSOCIATIONS

Le milieu associatif de notre village est très riche. Vous trouverez ci-dessous la liste des associations présentes à Menthonnex ainsi que leurs contacts. Nous vous invitons chaleureusement à y participer 🙂

- L'ACSB : Association Culturelle et Sportive des Bornes
- Le Comité des Fêtes « Lou Menthnalis »
- L'APEMV : Association des Parents d'Elèves de Menthonnex et Villy
- La Cantine et garderie périscolaire
- Les P'tious Bornains (Relai d'Assistantes Maternelles)
- Le Club des Bornains du 3ème
- Le Chœur des Bornes
- Harmonica en Bornes
- L'Association de Chasse
- Les Quadeurs des Bornes
- MobiMytic(les vieilles mobylettes)
- La Paroisse

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles est également riche en associations puisqu'elle en compte près de 103 actives sur les 13 communes. Elles proposent un large éventail d'activités sportives, culturelles, sociales ou autres...

Retrouvez la liste de ces associations sur www.ccpaysdecruseilles.org/lescontacts-utiles/associations



COMITÉ DES FÊTES: QUAND LE VILLAGE S'ANIME!

L'association "Lou Menthnalis", composée d'une équipe de bénévoles, a organisé la traditionnelle mais très attendue fête au village!

Ces 10 et 11 août, malgré un temps assez mitigé, la population locale et environnante n'a pas dérogé à la règle en venant toujours plus nombreuse participer aux festivités!

Cette année, les jeux qui opposaient plusieurs équipes des villages environnants se sont déroulés autour d'une animation centrale "le big air bag"! (Structure gonflable géante qui permet d'amortir les chutes).

Côté restauration, les incontournables "Mac-diots, fajitas, frites, merguez et godiveaux" ont ravi, cette année encore, les nombreux convives qui ont pu se désaltérer en dégustant (avec modération) l'emblématique "marquisette"!

Nous remercions tous les bénévoles pour leur participation active et indispensable et rappelons que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues afin qu'ainsi, à l'heure des "fusions de communes", nos villages gardent toute leur légitimité et continuent à exister.

Contact: Quentin Jacquemoud 06 61 73 17 77





A vos agendas!

Samedi 21 décembre : fêtes de Noël "menthonn'ice"

Début d'année : sorties de ski.

LE CLUB DES BORNAINS DU 3 ÈME

Le mardi après-midi, on voit plusieurs personnes aux tempes argentées ou cheveux blancs entrer à la salle communale de Menthonnex-en-Bornes et s'installer derrière la vitre de l'ancienne cantine. C'est juste, c'est le jour où le Club des Bornains du 3ème âge, familièrement appelé "Le Club", se réunit. S'y retrouvent des habitants des quatre villages des Bornes (Menthonnex-en-Bornes, Villy-le-Bouveret, Vovray-en-Bornes et Le Sappey), auxquels se joignent parfois quelques membres venus d'un peu plus loin, qui souhaitent maintenir ce lien avec leurs anciennes communes.

Cet après-midi réservé permet aux membres du Club de passer un moment agréable ensemble. On y papote, on y apprend les dernières nouvelles des villages, on commente l'actualité nationale ou internationale. Et, surtout, on joue ! D'abord, il y a la table de la belote, d'où fusent les exclamations joyeuses de ceux qui ont fait une bonne mise, ou les expressions de dépit de ceux qui perdent, décompte de points à l'appui. Il y a celle du "Triomino®", avec son bruit caractéristique de pions qui se mélangent et les échanges de conseils que les habitués, qui connaissent bien les règles du jeu, donnent à ceux qui débutent ou jouent "autrement". La table du "Scrabble®" est bien studieuse, l'orthographe y est commentée et les pages du dictionnaire sont feuilletées tout à fait sérieusement. Le "Rummicub®", particulièrement apprécié par certains, est expliqué à ceux qui débutent et redoutent de ne pas le comprendre... Enfin, la table des tricoteuses est silencieuse lorsqu'elles comptent leurs mailles, ou plus animée lorsqu'il s'agit d'expliquer comment faire tel ou tel point ou modèle.



Toutes ces activités, qui se déroulent dans une ambiance sympathique, sont l'occasion de passer un bon moment ensemble, de rompre sa solitude ou son ronron quotidien. Par-dessus tout cela, n'oublions pas le goûter, qui permet de terminer l'après-midi en "douceurs", accompagnées d'une tasse de thé ou de café. Chacun apporte à tour de rôle les gâteaux qui l'agrémenteront, selon le calendrier soigneusement établi. Et les enfants qui sortent de l'école voisine ne manquent pas de venir dire bonjour à travers la vitre!

En plus de ces réunions, que l'on fréquente de manière libre, sans obligation de présence régulière, le Club organise chaque année une sortie en autocar, en des lieux raisonnablement éloignés pour permettre que cela ne dépasse pas la journée. Par exemple, la dernière en date a été un voyage dans le Jura, avec visite d'une fromagerie, repas de midi pris dans un ancien wagon du mythique Orient-Express et visite du château de Joux.

La saison commence en septembre par un repas dans un restaurant de la place, et se termine en juillet par un piquenique. En mars a lieu le loto, principale source de financement du Club, qui reçoit aussi un soutien financier des municipalités des villages des Bornes.



Bien sûr, le temps qui passe et la vie faisant leur oeuvre, les rangs sont de plus en plus clairsemés : de nouveaux membres seraient donc volontiers accueillis, seniors, personnes du troisième âge, retraités.... (l'adjectif "vieux" n'existe pas dans le vocabulaire du Club!). L'esprit qui règne est jeune, dynamique, même si les années de naissance sont d'hier.... Et y venir ne fait pas vieillir, au contraire! Comme déjà dit plus haut, il n'y a aucune obligation de présence régulière aux rencontres du mardi, on y vient quand et si on le souhaite. On peut ne participer qu'occasionnellement aux activités proposées, c'est toujours enrichissant et plaisant. Tout cela pour une modique cotisation annuelle.

L'Association des Parents d'Elèves de Menthonnex et Villy

L'APEMV est l'Association des Parents d'Elèves de Menthonnex-en-Bornes et de Villy-le-Bouveret (comité de parents bénévoles et motivés élus à l'AG de septembre).

BUREAU 2019-020

Madame Aude MEIFREDY Présidente : Vice-présidente : Madame Emile DOUTEAU Trésorière : Madame Elisabeth DELIEGE

Secrétaire : Madame Aurélie CHRISTIN-BENOIT

Le financement des projets en faveur de nos enfants (intervenants, matériel, classe « verte »...) repose sur le dynamisme du comité et la participation active de chaque parent d'élèves aux actions organisées. Leur enthousiasme et leur soutien nous sont précieux ainsi qu' un petit peu de leur temps et un coup de main.

Tout au long de l'année, des festivités sont organisées pour récolter des fonds (village de noël, concours de belote, soirée de cycle à Cruseilles, Mobymythic, fête des écoles...).

Vous avez manqué le village de Noël à Villy-le-Bouveret ? Notez les prochains rendez-vous ci-dessous.



N'oublions pas que l'APE c'est surtout : participer à la vie éducative de nos enfants, apporter des idées nouvelles et encourager des projets qui nous tiennent à coeur, partager de bons moments, apprendre à mieux se connaître et s'intégrer.

Alors embarquez avec l'APEMV pour cette nouvelle année scolaire qui commence !!!

Contactez-nous:

- apementhonnexvilly@gmail.com





ACSB

Petit rappel:

L'ACSB (Association Culturelle et Sportive des Bornes) a été créée en 1997, dans un souci de dynamiser les communes des Bornes d'un point de vue associatif et de proposer des activités à proximité de nos lieux de résidence. Cette association repose uniquement sur des bénévoles et ne génère aucun bénéfice.

Aujourd'hui:

Cette année, des cours de Yoga et Pilate ont été mis en place. D'autres activités telles que des cours de Line Dance et de rock n'ont pas vu le jour faute d'un nombre suffisant d'inscriptions.

Evolution:

Actuellement, nous sommes à l'écoute de toutes suggestions, mais nous cherchons surtout des responsables qui voudraient bien s'investir et assurer l'encadrement d'une activité. Toute proposition doit être faite à l'adresse suivante : acsb@menthonnexen-bornes.fr.

- **acsb@menthonnex-en-bornes.fr**
- www.acsb74.fr



Le ski:

Le ski reste la principale activité proposée, avec pas moins de 150 enfants inscrits par an. Cette année, nous sommes en train de réfléchir à une nouvelle formule, peut être à la journée, mais rien n'est encore établi. Veuillez néanmoins déjà retenir les dates des sorties:

Les samedis 11, 18, et 25 Janvier et les 1^{er}, 8 et 15 Février 2020 dans la station du Grand-Bornand.

HARMONICA EN BORNES

Créée en janvier 2018, l'Harmonica en Bornes a pour objectifs :

- Former à la pratique d'un instrument de musique, l'harmonica.
- L'apprentissage de cet instrument s'adresse aux enfants et adultes.
- Les harmonicistes se produisent ou jouent dans différentes manifestations.

Comment est née cette association?

C'est tout d'abord un groupe d'amis, de copains qui, avec Gilbert Daviaud, se réunit depuis plus de 12 ans pour développer cet art que tout le monde « connaît » et qui permet d'aborder toute sorte de genre musical.

Le nombre de participants étant au fil du temps plus important, l'association est née avec un premier bureau :

• Président : Gilbert Daviaud • Trésorier : Robert Tissot

• Secrétaire : Jean Claude Chartres

Des concerts:

En 2018-2019 à Pers Jussy, Eteaux, Pont d'Ain, La tour du Pin.

En Mai 2019 à Cluses pour le festival de l'Harmonica et à Seynod le 29 Septembre.



Les cours :

Actuellement, les cours se déroulent une fois par semaine soit le mardi pour les « débutants », soit le vendredi pour les autres et de 18h à 19h ou de 19h à 20h. L'ensemble des cours suit l'année scolaire soit 10 mois.

Les inscriptions ont eu lieu pour l'année 2019-2020 lors de la porte ouverte dans la salle du conseil de la Mairie de Menthonnex-en-Bornes en septembre 2019. Vous pouvez cependant nous contacter pour une inscription éventuelle en cours d'année.

L'adhésion à Harmonica en Bornes est de 20 €, les cours (10 € par mois soit 100 € pour l'année).

La grande salle ou salle polyvalente est réservée aux harmonicistes et à leur famille le 13 Décembre 2019 et le 19 juin 2020 pour fêter et clôturer l'année 2019-2020.

VERGER COMMUNAL

Un verger communal d'anciennes variétés Haut-Savoyardes est né à Menthonnex-en-Bornes. Il a été réalisé conjointement par la commune, l'APEMV, l'école, le Syndicat Mixte du Salève (SMS) et l'association Apollon 74. Ce projet est soutenu financièrement par le Département de la Haute-Savoie au titre de sa politique de conservation des espaces naturels sensibles.

Le 15 novembre 2019, date du premier réveil sous un manteau neigeux, les 27 élèves de CP de l'école de Menthonnex-en-Bornes ont planté 15 arbres fruitiers de variétés locales. Le terrain appartenant à la mairie a été préparé par les services techniques qui ont fait creuser les trous par un artisan local. Le SMS a fourni les arbres et les



tuteurs et l'association Appolon74 a assuré l'animation en classe et sur le terrain. Une dizaine de parents ainsi que l'association des croqueurs de pommes ont apporté main forte pour que le verger prenne place au cœur de l'agorespace. Cet espace servira aux enfants d'aujourd'hui et de demain pour découvrir la vie des arbres fruitiers ainsi que des espèces qui les occupent et permettra de savourer les fruits qui seront produits un jour. Quatre autres arbres ornent l'entrée du village et un dernier arbre aura pour mission d'apporter de l'ombre dans la cour de l'école. Le directeur de l'école et la présidente de l'APEMV ont signé la convention multipartites de création et de suivi du verger autour d'un goûter offert par la mairie.



TRAVAUX FORESTIERS SUR LES USSES

Le Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses (SMECRU) engage des travaux d'entretien des boisements de berges et du bois mort sur la commune, le long des Usses dans les secteurs de Sallanjoux, Le Murger et du Moulin de Cornillon.

Les opérations consistent au retrait des embâcles et des bois morts menaçant de tomber dans le cours d'eau. Ces bois pouvant engendrer, directement ou indirectement, des dommages aux infrastructures en période de crue. Les bois seront découpés et déposés hors zone de crue où ils seront à disposition des propriétaires.

Usuellement, l'entretien des berges et du cours d'eau incombe aux propriétaires riverains, néanmoins à travers le Contrat de Rivières des Usses et en application du Plan de Gestion des Boisements de Berges et du Bois mort, le SMECRU fait réaliser ces travaux.



Ces opérations sont financées grâce à la participation des collectivités membres du SMECRU (20%) et aux subventions publiques du Conseil Départemental (40%), de la Région (20%) et de l'Agence de l'Eau (20%).

Plus plus d'informations vous pouvez vous rendre sur le site internet du SMECRU: www.rivieres-usses.com

VERS UN SECOND CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACES NATURELS SENSIBLES DU PLATEAU DES BORNES

Conscientes de la qualité environnementale et culturelle de leur territoire mais également de sa fragilité, dix communes du Plateau des Bornes, dont Menthonnex-en-Bornes, se sont engagées dans un programme d'actions de préservation et de valorisation de ce territoire avec le Département depuis 2015.

Ce Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles, ou CTENS, du Plateau des Bornes s'organisait autour de trois grandes thématiques :

- 1 la préservation des espaces naturels remarquables, en particulier les zones humides
- 2 le maintien des paysages et de la nature ordinaire
- 3 la valorisation du patrimoine naturel et culturel

À titre d'exemples parmi bien d'autres actions, la commune a engagé la restauration de 3 zones humides emblématiques du Plateau des Bornes (Marais de Mouille Gonin, Mouille d'Arve et Marais de la Croix), une brigade de sensibilisation a été mise en place sur les sentiers du Plateau pour répondre aux problèmes liés à leur fréquentation, des panneaux d'information et de sensibilisation ont été installés, un livret de découverte du Plateau a été édité, etc.



Au terme de ce premier contrat (2015-2019), face à son succès et à la volonté de prolonger ce qui a été initié, les dix communes ont partagé leur souhait de poursuivre la démarche engagée avec plus d'ambition et de faire naître un nouveau CTENS pour la période 2020-2024.

Menthonnex-en-Bornes et les neuf autres communes d'Arbusigny, Éteaux, Fillière (Évires), Groisy, La Chapelle-Rambaud, La Muraz, Pers-Jussy, Villy-le-Bouveret, Vovray-en-Bornes sont également rejointes par deux nouvelles, Cornier et Le Sappey, pour un territoire plus cohérent.



Basé sur les 3 mêmes grands axes, ce nouveau programme va notamment permettre de poursuivre la gestion des zones humides, tout en intégrant de nouveaux sites.

Outre ces milieux phares, le Plateau des Bornes se compose entre autres d'une grande surface boisée et de nombreuses prairies. Un des objectifs de ce contrat est d'aborder de nouvelles thématiques qui permettront de préserver les paysages, la connectivité des milieux et leur fonctionnalité, en engageant des actions sur des milieux en marge des zones humides : forêts, espaces de déplacements des espèces, etc.

Enfin, le volet de valorisation du territoire et de sensibilisation du public est prolongé avec notamment l'action « La nature sur un Plateau » impliquant près de 200 élèves de toutes les communes chaque année.



En résumé, il s'agit d'une initiative vertueuse de préservation de ce beau territoire que l'on peut saluer.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les services de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles collectent les ordures ménagères des habitants de son territoire en régie. Les colonnes des emballages recyclables et papier (bac jaune) et verre (bac vert) sont collectées par l'entreprise Excoffier.

DU NOUVEAU À LA DÉCHETTERIE

Depuis le 8 juillet 2019, un nouveau règlement est en vigueur concernant l'accès à la déchetterie.

Suite à un sondage effectué au printemps auprès des usagers, les horaires d'ouvertures ont évolué :	HORAIRES D'ÉTÉ du 01/04 au 31/10	HORAIRES D'HIVER du 01/11 au 31/03
Lundi, mardi, mercredi, vendredi	13h30 - 18h30	13h30 - 18h00
Jeudi et samedi	8h30 - 18h30 non-stop	8h30 - 18h00 non-stop

SUCCÈS DE LA COLLECTE GRATUITE DE CARTONS ET SAPIN PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles organise depuis plusieurs années la collecte des cartons pendant la période des fêtes de fin d'année. Cette collecte fut mise en place afin de collecter et recycler plus de cartons bruns. Précédemment, les cartons bruns étaient souvent déposés dans les bacs d'ordures ménagères ou au pied des colonnes. Ils obstruaient les conteneurs et étaient ensuite incinérés alors qu'ils pouvaient être facilement recyclés. La récolte est chaque année plus importante. Cette année, 3,28 tonnes ont été collectées. Victimes de notre succès, les usagers ont déposé des cartons au pied des colonnes dédiées car les conteneurs ont été très vite remplis. Merci pour votre participation active!

Depuis 4 ans maintenant, les techniciens du service déchets collectent aussi les sapins de noël, dans chaque commune du territoire au début du mois de janvier. Les quantités de sapins récupérés sont en augmentation chaque année. 220 sapins ont été collectés cette année, sans compter tous ceux qui ont directement été déposés en déchetterie. Nous sommes heureux de constater que ces nouveaux services proposés satisfont les habitants du territoire.





BRULAGE À L'AIR LIBRE, RAPPEL DES INTERDICTIONS

Extraits du courrier de Monsieur le Préfet aux Maires de Haute-Savoie en date du 29 octobre 2018:

« ... La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants: particules fines, hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et furanes. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de qualité de l'air et génère conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones périurbaines mais aussi dans les

vallées de montagne et en période d'épisode de pollution...

... Il convient de rappeler que les déchets dits verts (éléments notamment issus de la tonte des pelouses, de la



taille des haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillements) constituent déchets quel que soit le mode d'élimination ou de valorisation. S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent des déchets ménagers.

Leur brûlage à l'air libre est un mode d'élimination qui est interdit comme le stipule également l'article 84 du règlement sanitaire départemental...

... je compte sur votre diligence pour faire appliquer dans votre commune réglementation spécifique qui a été établie...

... le non respect de cette réglementation expose le contrevenant à une amende de 3ème classe pouvant s'élever à 450 €...»

DÉCHETS VERTS

La déchetterie intercommunale située route des Moulins à CRUSEILLES est équipée de containers pour l'élimination des déchets verts.

Une plateforme de stockage de déchets verts (tonte, élagage) a été créée par la commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, « vers l'Epine » au-dessus du hameau de La Reculaz.

Son utilisation est gratuite pour les particuliers et exclusivement réservée aux résidents de la commune.

Afin d'éviter les désordres, l'accès est réglementé et il est interdit de pénétrer sur le site sans une autorisation de la mairie.

> Pour tous renseignements et afin d'avoir accès aux clés d'entrée, vous êtes priés de contacter :



04 50 68 41 68 • la mairie : • le cantonnier : 06 64 51 29 11 • l'élu référent : 06 65 47 84 76

Vous souhaitez composter vos déchets? Vous avez raison!

Le compost est l'or noir du jardinier. C'est le processus naturel de décomposition de la matière organique sous l'action d'organismes vivants dans le sol (bactéries, champignons, insectes, vers...). Le compost, résultat de cette décomposition est un riche terreau de couleur foncée.

Composter, c'est 30% des déchets en moins dans votre poubelle d'ordures ménagères, la réduction des émissions de CO2 liées à la collecte des déchets et à leur incinération ou à leur stockage. Valorisez sur place vos déchets de jardin et obtenir du compost de qualité pour vos plantations et au potager!

L'ACTION SOCIALE

Dans une société en rapide transformation où des phénomènes comme le vieillissement, la modification des structures familiales et la montée de la précarité sociale sont sources de nouvelles fragilités, il est indispensable de proposer des services à la personne. À cette fin, vos collectivités subventionnent et attribuent, sous certaines conditions, des aides financières ou de matériel aux organismes des services à la personne.

LE PÔLE MÉDICO-SOCIAL À CRUSEILLES

Le Pôle Médico-Social est la porte d'entrée de l'action sociale départementale. Il est composé de différents professionnels : des secrétaires pour l'accueil physique et téléphonique ; des professionnelles ayant des compétences sociales et des professionnelles ayant des compétences médicales ; des professionnelles du social, assistantes de service social, conseillères en économie sociale et familiale, éducateurs et éducatrices. Tous les accueils et les entretiens sous effectués sous couvert du secret professionnel.

Les missions:

- · accès aux droits,
- insertion sociale et professionnelle des publics les plus fragiles et notamment des bénéficiaires du RSA,
- prévention et protection de l'enfance, notamment l'évaluation des informations préoccupantes
- lutte contre les exclusions : accès et maintien dans le logement, soutien financier...

Les réponses sont adaptées aux besoins des familles et des partenaires. Les entretiens se font soit en rendez-vous au Pôle Médico-Social soit à domicile.

Pôle Medico Social de Cruseilles 3 04 50 33 23 89

LE PÔLE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET PROMOTION DE LA SANTÉ

Ce pôle composé de médecins, sages-femmes, infirmières puéricultrices a pour missions :

- l'accompagnement des familles en matière de prévention, pendant la grossesse et autour de la naissance et jusqu'au 6 ans de votre enfant,
- l'évaluation et le suivi des agréments des assistants maternels et familiaux,
- le suivi et le contrôle des établissements d'accueil de jeunes enfants,
- la réalisation des actions de prévention en termes d'éducation à la santé, et de vaccination.

Le **médecin** réalise des consultations de prévention accessibles à tous les enfants de 0 à 6 ans, qui permettent d'aborder le développement physique, psychomoteur, affectif, éducatif et participe en lien avec les médecins traitant au suivi médical de l'enfant. Il s'assure également de l'état vaccinal.

La sage-femme réalise un accompagnement pendant la grossesse, effectue l'entretien prénatal du 1^{er} trimestre, propose une préparation à l'accouchement, et des conseils en termes d'allaitement, contraception...

L'infirmière puéricultrice suit l'évolution de l'enfant, au cours de consultations ou de visites à domicile. Elle écoute et conseille en matière de soins, d'allaitement, d'alimentation, de développement, de mode d'accueil, d'aide à domicile et réalise les bilans de 4 ans en école maternelle.

Des ateliers parents-enfants : La PMI peut proposer des moments de rencontre et d'échange pour les enfants et les parents qui les accompagnent.

L'ACTION SOCIALE

L'ADMR: L'AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

Présente depuis 1957, l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne. L'ADMR du Pays de Cruseilles est une association dynamique, elle intervient sur les 13 communes et propose une large gamme de services.

Le maintien à domicile

Cette association est le maillon indispensable de la vie sociale sur le territoire. Le nombre élevé de contacts journaliers, tant téléphoniques que physiques, témoignent de l'intérêt mais aussi de l'activité de l'ADMR de Cruseilles. À ce jour, c'est 24 salariés et 10 bénévoles dynamiques qui s'investissent dans l'accompagnement des personnels comme dans l'animation locale. L'ADMR est présente auprès de 234 personnes et familles actuellement. On compte 2 000 heures d'intervention supplémentaires à domicile par rapport à 2018.

Les missions

Les missions et tâches réalisées par les aides à domicile sont nombreuses : entretien du lieu de vie, préparation des repas, repassage, aide au lever et au coucher, accompagnement social... Et d'ici la fin de l'année, l'ADMR proposera le portage de repas à domicile sur les 13 communes.

> **ADMR** 87 route d'Annecy 74350 CRUSEILLES **50** 04 50 44 09 45

L'ADMR recrute

Afin de poursuivre cette aventure humaine, l'ADMR recherche des bénévoles et recrute des salariés d'intervention.

LE SSIAD

Dans le cadre de l'ADMR, un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) intervient sur prescription médicale et prend soin de personnes âgées ou handicapées sur le territoire.

Des aides-soignantes particulièrement formées et spécialisées effectuent des toilettes médicalisées mais pas seulement. Elles surveillent l'état de santé générale des personnes qu'elles ont en charge afin de faire remonter aux infirmières coordinatrices les besoins éventuels de soins complémentaires (visite du médecin traitant, interventions des cabinets infirmiers pour des soins techniques, passage d'un pédicure...) en lien avec la famille des personnes aidées. Grâce à leurs interventions, la personne prise en charge peut retrouver au moins une partie de son autonomie sans recourir à une hospitalisation ou un séjour en clinique.

Les interventions des SSIAD sont prises en charge directement et intégralement par l'Assurance maladie.

> SSIAD GROS CHÊNE/PARMELAN/SALÈVE **5** 04 50 44 05 24







L'Association ADMR du Pays de Cruseilles vous propose nouvelle solution pour vos repas, en partenariat avec Elior!

Nous vous livrons des repas régulièrement ou temporairement, pour le midi. Potage en option pour le soir. Nous nous adaptons au plus près de vos besoins.

> 2,35€ * potago

Pour en savoir plus sur nos offres 2019/2020, contactez-nous : Association ADMR de Cruseilles : 04 50 44 09 45

VIVRE ENSEMBLE À MENTHONNEX

DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

La mairie est régulièrement interpellée au sujet de la divagation des chiens ou d'aboiements intempestifs... ainsi que par la prolifération et le vagabondage des chats.

Rappelons que les propriétaires d'animaux domestiques ou ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

La divagation des chiens, même inoffensifs, est interdite en dehors de la propriété. Ils doivent obligatoirement être tenus en laisse ou être en situation de rappel.

Il est aussi vivement conseillé de faire stériliser les chats afin d'éviter leur prolifération. Un couple de chats au bout de 4 ans représente potentiellement 20 736 chatons!

Aimer les animaux, c'est parfois ne pas en avoir!

BRUIT

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc. sont interdits tous les jours de 20h à 8h ainsi que les dimanches et les jours fériés toute la journée.

STATIONNEMENT



Tu veux ma place, prends mon handicap!

Merci de ne pas stationner sur les places réservées aux handicapés.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune a mis en œuvre des mesures d'économies de fonctionnement de l'éclairage public en privilégiant le remplacement progressif des luminaires par des lampes LED et par l'extinction de l'éclairage public de



minuit à 5 heures du matin sur l'ensemble du territoire communal. En plus des économies de fonctionnement, cette mesure devrait avoir un impact positif sur la faune nocturne et sur notre bilan carbone.

ÉLAGAGE ET TAILLAGE DES HAIES

Les propriétaires d'arbres ou de haies situés en limite de propriété privée ou publique sont tenus de les tailler régulièrement (article 671 du Code Civil). Les arbres et haies d'une hauteur supérieure à deux mètres doivent être plantés à plus de deux mètres de la propriété voisine. Cette distance minimale est ramenée à cinquante centimètres quand la hauteur des plantations est inférieure à deux mètres.

En cas de non respect de ces règles par rapport au domaine public, le maire, dans le cadre de son pouvoir de police, peut ordonner et faire réaliser la mise en conformité au frais des contrevenants. Heureusement, dans la plupart des cas, le bon sens l'emporte...

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est à l'origine de pollution et de troubles du voisinage. Il nuit à l'environnement et à la santé, notamment par la recrudescence d'allergies asthmatiques.

Privilégiez le compostage et apportez vos déchets verts à la déchetterie ou au dépôt de déchets verts mis en place sur la commune (renseignements en mairie).

les contrevenants s'exposent à une verbaisation de 450 €.

CONTAINERS

Beaucoup trop d'objets sont abandonnés auprès des containers à ordures. La déchetterie est à moins de 10 minutes de Menthonnex!

Les cartons également doivent être déposés à l'intérieur des containers et non à côté. Les contrevenants s'exposent à être verbalisés.

CAMBRIOLAGES, SOYONS ATTENTIFS

Depuis quelques années, nous assistons à une recrudescence des vols. Nous vous invitons à être vigilants et à ne pas hésiter à prévenir la gendarmerie de tous comportements suspects et à en informer également la mairie.

Gendarmerie de Cruseilles :



1 04 50 44 10 08 ou le 17



cob.cruseilles@gendarmerie.interieur.gouv.fr

VIVRE ENSEMBLE À MENTHONNEX

RÉSIDENTS SUISSES OU DOUBLE-NATIONAUX

Pensez à vous faire recenser en mairie. Ceci permet à la commune de récupérer la compensation financière genevoise.

NSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et22 mars 2020. Si vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale et que vous n'avez pas déménagé, vous n'avez rien à faire.

Si vous venez d'emménager, vous devez vous inscrire avant le 7 février 2020 pour pouvoir exercer votre droit de vote.

Si vous avez changé de nom d'usage suite à un mariage ou un divorce, merci de le signaler à la mairie.

Exceptions : les français qui viennent d'atteindre la majorité, les personnes qui viennent d'obtenir la nationalité française, les personnes qui recouvrent leur droit de vote et les majeurs sous tutelle bénéficient d'un délai supplémentaire et peuvent s'inscrire jusqu'au 5 mars 2020.



bloctel.gouv.fr

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours être appelé dans les cas suivants :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours.
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines.
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
 - Les appels émanant d'un service public.
 - Les appels émanant d'instituts d'études sondage.
 - Les appels émanant d'associations à but non lucratif.
 - Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS D'ANNECY Accueil personnalisé sur rendez-vous

Un nouveau service d'accueil personnalisé sur rendezvous, réservé aux demandes les plus complexes, a été mis en place au service des impôts des particuliers d'Annecy.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, les usagers particuliers sont invités à prendre rendez-vous :

- sur le site impots.gouv.fr (rubrique « Contact«) ou
- par téléphone au 04 50 88 42 25 ou
- au guichet du service des impôts des particuliers d'Annecy, cité administrative d'Annecy, 7 rue Dupanloup.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

VOYEZ Mathieu 9 décembre 2018
 BOISSEAU Isaure 4 janvier 2019

• VILLAR Luce 21 février 2019

• SCHAFFAR Marceau 26 mars 2019

• NORMAND Evan 7 mai 2019

• BIENFAIT Justine 24 juillet 2019

• TROGNON Emmy 29 juillet 2019

• MONJAL Myla 17 septembre 2019

• GEORGES Tommy 5 décembre 2019



MARIAGES

• RABAUD Guillaume et LAUREAU Antoinette 9 mars 2019

• BEVILLARD Jérémy et CORDEIRO RIBEIRO Joana 26 avril 2019

• THIEFFRY Johan et ROUSSEAU Sandrine 21 septembre 2019



• ROURET Julien et LONDEIX Audrey 27 mai 2019



DÉCÈS

BACHELU Cyril	42 ans	9 décembre 2018
• SUBLET Denis	63 ans	22 janvier 2019
• BARBEY Adine	91 ans	9 mai 2019

• VERNE Olivier 54 an 15 juillet 2019

• WILMART Mercédès 90 ans 17 août 2019

• CHAMOT Isidore 94 ans 22 septembre 2019

• DURET Sylvain 96 ans 14 novembre 2019

• CHAMOT Yvonne 84 ans 16 décembre 2019



SABLAGE DES TOMBES DU CIMETIÈRE

La Mairie a négocié un tarif spécial avec l'entreprise locale Cadre Vert Environnement (04 50 32 07 71) au prix de 50 € par tombe.

URGENCES

SAMU 15

POLICE OU GENDARMERIE 17

POMPIERS 18

APPEL D'URGENCE EUROPÉEN 112

• Gendarmerie de Cruseilles 04 50 44 10 08 cob.cruseilles@gendarmerie.interieur.gouv.fr

• Centre antipoison de Lyon 04 72 11 69 11

Hôpitaux

• Centre Hospitalier d'Annecy 04 50 63 63 63

• Centre Hospitalier Alpes léman 04 50 82 20 00

• Hôpital de St Julien en Genevois 04 50 49 65 65

Pharmacie de garde 3237

34ct la mn + coût communication depuis un mobile.

En indiquant votre code postal, ce service vous indiquera la pharmacie de garde sur votre secteur.

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

• École de Menthonnex-en-Bornes 04 50 68 05 62

ce.0740202T@ac-grenoble.fr

• École de cole de Villy-le-Bouveret 04 50 68 08 91

ce.0740206X@ac-grenoble.fr

• Cantine et garderie périscolaire 04 50 51 61 68

Horaires de la garderie : le matin de 7H30 A 8H30 le soir de 16H30 A 18H30

· ·

• Collège Louis Armand 04 50 44 10 78

• Transports scolaires (CCPC) 04 50 08 16 04

Centre de loisirs des Bornes 04 50 45 70 85

centredeloisirsdesbornes@orange.fr

ADMINISTRATIONS - SERVICES PUBLICS

04 50 33 60 00
04 50 35 13 13
04 50 33 58 50
04 50 33 78 00
39 49
04 50 32 16 30
09 72 67 50 74
04 50 33 41 72

SANTÉ

• Cabinet de soins infirmiers (Cruseilles) 04 50 44 10 62

• ADMR (Soins - SSIAD) 04 50 44 05 24

• ADMR (Aide à domicile) 04 50 44 09 45

SOCIAL

Pôle Médico Social

• 87 route d'Annecy – 74350 Cruseilles 04 50 33 23 89

Assistantes sociales

Rendez-vous possibles avec les assistantes sociales.

• Médecin PMI

Médecin tous les jeudis après-midi sur RDV. Pédiatre le 1er mercredi matin du mois sur RDV.

Puéricultrices

Sans rendez-vous le jeudi de 9h00 à 11h30. Il est recommandé d'appeler avant de se présenter.

• Sage-femme 04 50 33 20 04

• La Maison de la Petite Enfance :

Relais Assistantes Maternelles 04 50 32 38 78

126 avenue des Ebeaux - 74350 Cruseilles

• Brin de Malice 04 50 64 02 53

(Crèche / Halte Garderie)

126 avenue des Ebeaux - 74350 Cruseilles

• ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) 04 50 44 09 45

• SSIAD (Service de soins à domicile) 04 50 44 05 24

• Mission Locale Jeune 04 50 49 43 88

26 avenue de Genève - 74160 Saint Julien en Genevois

Cruseilles:

Renseignements à la mairie 04 50 32 10 33

Permanence:

140 rue des Prés Longs - 74350 Cruseilles

Mme BERTHOUD, jeudi 8h30-11h30 04 50 27 89 57

CULTURE - LOISIRS

Bibliothèque	04 50 44 22 85
• Centre nautique de Cruseilles	04 50 44 12 68
• Ecole de musique	04 50 44 09 03
Office de tourisme	04 50 22 40 31



Nous ouvrons la voie aux idées neuves

Eurovia Alpes - agence d'Annecy

80, route des écoles - Brassilly - 74330 Poisy T/ 04 50 22 11 41 - F/ 04 50 22 56 43 - www.eurovia.fr

















LAVOREL MICHEL & FILS

Chauffage toutes énergies Sanitaire - Ventilation www.lavore174.com

+33 450 44 II 72 info@lavorel74.net 74350 Cruseilles





VENTE | INSTALLATION | DÉPANNAGE

julien.desbiolles@wanadoo.fr 04 50 44 21 22 - 06 60 35 44 90 94, Grande Rue 74350 CRUSEILLES



MORETTI

Maçonnerie • Rénovation • VRD Tanguy et Pierre

Chef-lieu 74930 ARBUSIGNY Tél.+Fax 04 50 94 52 10

PETITS OU GRANDS TRAVAUX C'est l'homme qu'il vous faut! Daniel BIAGGINI

tapissier peintre

1200 Route de Chez Bouchet 74 350 VILLY LE BOUVERET 04.50.68.03.57 06.59.48.27.12



STUDIO DE CRÉATION GRAPHIQUE IMPRESSION - SIGNALÉTIQUE

06 38 39 23 04 29, place de la Fontaine - 74350 CRUSEILLES



CRUSEILLES • ANNEMASSE ANNECY • THONON



- Fioul
- · Charbons
- Carburants
- Lubrifiants
- Gaz

04 50 44 10 43



Tél 04 50 44 11 08 Fax 04 50 44 25 34

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

SAS JEAN REVILLARD 511 RTE DES DRONIERES 74350 CRUSEILLES

jean.revillard@wanadoo.fr

INFOS PRATIQUES - NUMÉROS UTILES

CONTACTS MAIRIE



SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Martine Brand

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

a 04 50 68 41 68 - Fax : 04 50 68 27 35

accueil@menthonnex-en-bornes.fr

www.menthonnex-en-bornes.fr

LE MAIRE

¹¹ 06 68 39 12 **7**3 **Guy Démolis**

Est en principe disponible en mairie tous les matins, du lundi au samedi (de préférence sur rdv).

LES ADJOINTS

Serge Chamot

Bernard Saillant 06 62 71 40 31

Ecole, cantine, garderie

Sébastien Paccard 06 74 89 28 39

Urbanisme et assainissement

06 65 47 84 76

Voirie, réseaux, déneigement

Olivier Chamot 06 67 91 12 25

Gestion du patrimoine et des bâtiments communaux

RÉSERVATION DES SALLES MUNICIPALES

Auprès de l'adjoint en charge des bâtiments :

M. Olivier Chamot **6** 06 67 91 12 25

RÉSERVATION DE TABLES ET BANCS

Auprès d'Emmanuel TISSOT,

06 64 98 48 56 conseiller municipal:

MENTHONNEX SUR FACEBOOK

Vous pouvez accéder directement à la page Facebook de Menthonnex depuis www.menthonnex-en-bornes.fr en haut à droite ou sur la page d'accueil



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

04 50 08 16 16 Bureaux de la CCPC 286 route du Suet - BP 35 - 74350 Cruseilles

 \mathbf{X} ccpc@ccpaysdecruseilles.org

www.ccpaysdecruseilles.org Service Ordures ménagères 04 50 08 16 18

Service Assainissement 04 50 08 16 17

Service Bâtiments 04 50 08 16 19

04 50 44 23 67 Service des Eaux

N° astreinte (en cas d'urgence) 06 25 90 68 65

 Transports scolaires 04 50 08 16 04

• Architecte consultant (Tél.CCPC) 04 50 08 16 16 Permanence sur R.V. (gratuit): 1er et 3e mercredi matin du mois

04 50 44 10 14 Presbytère Cruseilles

DÉCHETTERIE DE CRUSEILLES

Route des Moulins, 74350 CRUSEILLES **6** 04 50 32 16 30

HORAIRES D'OUVERTURE

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Jours	MATIN	Après-midi
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi	Fermé	13h30 à 18h00
Jeudi et Samedi	Non stop de 8h30 à 18h00	

Du 1er avril au 31 octobre

Jours	MATIN	Après-midi
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi	Fermé	13h30 à 18h30
Jeudi et Samedi	Non stop de 8h30 à 18h30	

Fermée les dimanches et les jours fériés.

Une benne à cartons disponible **7/7 jours et 24/24 heures**